

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 Octobre 2021

Délibération n°2021-33 portant approbation du procès-verbal

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 6 juillet 2021.

Nombre de membres en exercice : 26

Présents et connectés : 13	Pour : 23
Procurations : 10	Contre : 0
Votants : 23	Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 14 octobre 2021

Le Président du conseil d'administration

François HARTOG



Annexe : procès-verbal du conseil d'administration du 6 juillet 2021, version approuvée en séance.

Mise en ligne le : 15 octobre 2021

Réunion du conseil d'administration

6 JUILLET 2021

Projet de procès-verbal

Président du conseil d'administration : François HARTOG

Membres élus du conseil d'administration :

Collège 1 <i>Professeurs des universités et personnels assimilés</i>		Collège 2 <i>Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
N. SPASSKY	Présente	C. AIMÉ	Présente
J.-L. HALPÉRIN	Présent	N. CHÉRON	Présent
M. CRÉPON	Présent	F. FLECK	Procuration à N. CHÉRON

Collège 3 <i>Normaliens élèves</i>		Collège 4 <i>Normaliens étudiants et étudiants mastériens</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
C. HEINRICH	Présente	L. FITOUCHI	Présent
W. JOUINI	Présent	A. BAZOT	Présente
G. PRÉVERAUD de VAUMAS	Présente		

Collège 5 Étudiants inscrits à l'ENS		Collège 6 Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
		S. ÉMERY	Visioconférence
		S. PATIÈS-GORIZZA	Visioconférence

Membres nommés du conseil d'administration :

Membres nommés du conseil d'administration			
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
B. CASSIN	Visioconférence Procuration à J. KHALFA à son départ	J.-Y. MÉRINDOL	Visioconférence
C. FLORENTZ	Présente	J.-F. PINTON	Visioconférence – Procuration à F. HARTOG après 10 h 30
J. KHALFA	Visioconférence	L. ENGEL	Procuration à M. LAIGNEAU
M. LAIGNEAU	Présente	M. PITTET	Procuration à M. LAIGNEAU
F. HARTOG	Présent	S. RETAILLEAU	Procuration à J.- M. GUÉHENNO
J.-M. GUÉHENNO	Présent	X. LAZARUS	Présent
S. ISRAËL	Procuration à F. HARTOG		

Membres avec voix consultative du conseil d'administration	Présent/Absent
M. MÉZARD	Présent
F. WORMS	Présent
A. CHRISTOPHE	Présente
M. FADEL	Présente
S. POULAIN	
A. FUCHS	Visioconférence

Membres invités du conseil d'administration	Présent/Absent
L. BEAUCHET	Visioconférence
R. CARUANA	Visioconférence
I. LE LOROUX	Visioconférence
D. BUTIGIEG	Visioconférence
C. POLICAR	Présente
C. SIMON	Visioconférence
C. WINDEY	Visioconférence
J. MASSOT	Visioconférence

Assistaient également à la séance : M. ANDROUIN, M. BRIGANT (organisation et logistique, PAJ ENS), C. NGO (pôle ressources informatiques), CHAOFENG YU (CRI), D. TARAVELLA et S. MAGONTIER.

ORDRE DU JOUR

I. Procès-verbal du conseil d'administration du 15 mars 2021	5
II. Plan diversité sociale de l'ENS (vote).....	5
III. Réforme du concours	12
1. Réforme des épreuves de langues anciennes au tronc commun du concours A/L (vote).....	12
2. Modification du coefficient des épreuves de chimie au concours PC (vote).....	20
IV. Points financiers	20
1. Budget rectificatif 2021 n° 2 (vote).....	20
2. Lettre d'orientation budgétaire 2022 (vote)	22
3. Dispense de paiement des droits d'inscription par les doctorants soutenant leur thèse avant le 31 mars 2022 (vote).....	28
4. Maintien des critères et de la procédure d'exonération de droits d'inscription pour l'année 2021-2022 (vote)	28
5. Dispense de remboursement des sommes dues au titre du non-respect de l'engagement décennal (vote).....	29
6. Modalités d'indemnisation des correcteurs de copies pour les concours A/L et B/L (vote)	31
7. Modalités d'indemnisation des examinateurs de l'épreuve pratique d'algorithmique et de programmation du concours informatique (vote)	32
V. Présentation de l'IBENS (par Monsieur Pierre Paoletti)	33
VI. Scolarité normalienne et étalement de la scolarité (vote)	38
VII. DimENSion durable, agir et penser pour demain	39
1. Présentation du plan d'actions de la démarche responsabilités sociétales de l'ENS (vote).....	39
2. Création du comité de responsabilités sociétales de l'ENS, article 11 du règlement intérieur (vote)	44
3. Rapport social unique, bilan social enrichi 2020	44
VIII. Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes (vote)	48
IX. Points d'information.....	51
1. Situation sanitaire	51
2. Comité de recherche du futur directeur de l'ENS.....	52
3. Appels à projets portés dans le cadre de PSL	54
X. Questions diverses	57

La séance est ouverte à 9 heures 06.

François HARTOG souligne que l'ordre du jour de cette séance est particulièrement dense, les conseils précédents ayant été quelque peu écourtés pour éviter des sessions Zoom interminables. Certains points, qui auraient dû être traités alors, doivent l'être aujourd'hui.

Avant d'entamer l'examen de l'ordre du jour, François HARTOG présente la liste des procurations enregistrées :

- Laurence Engel à Marianne Laigneau ;
- Frédérique Fleck à Nicolas Chéron ;
- Stéphane Israël à François Hartog ;
- Jean-François Pinton à François Hartog, après 10 h 30 ;
- Sylvie Retailleau à Jean-Marie Guéhenno ;
- Barbara Cassin (à son départ) à Jean Khalfa ;
- Marie PITET à Marianne Laigneau.

I. Procès-verbal du conseil d'administration du 15 mars 2021

François HARTOG s'enquiert d'éventuelles observations.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 15 mars 2021.

Nombre de votants : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstentions : 0
-------------------------------	------------------	-------------------	------------------------

II. Plan diversité sociale de l'ENS (vote)

François HARTOG rappelle que le conseil d'administration a eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises les réflexions et les propositions sur le plan diversité sociale de l'ENS, qui appelle à présent un vote.

Marc MÉZARD présente un récapitulatif du plan relatif à l'ouverture sociale de l'École, sujet abordé à plusieurs reprises dans ce conseil d'administration. Son origine remonte à juin 2019, lorsqu'à la demande de la ministre, les directeurs et présidents d'une dizaine d'écoles (écoles normales, Polytechnique, écoles de commerce, etc.) ont été sollicités pour remettre des rapports visant une plus grande diversité sociale parmi leurs étudiants. L'ENS s'est donc résolument engagée depuis deux ans dans cette réflexion, qui rejoignait l'une de ses préoccupations depuis plusieurs années quant à son ouverture plus large et s'est traduite par un certain nombre d'actions.

Ainsi a été actée la création d'un nouveau type de concours, de normalien étudiant, qui répondait à plusieurs impératifs et réflexions sur le profil scientifique, le profil de formation et une certaine ouverture sociale. L'École a tout de suite perçu qu'il était de son devoir de proposer à tous les jeunes qui en ont le talent et la capacité de suivre des parcours dans l'établissement. Cela nécessite de

rechercher dans un échantillon et un bassin de recrutement les plus vastes possible les meilleurs talents susceptibles de suivre des formations à l'École normale.

Il faut souligner qu'il s'agissait d'une demande tout à fait impérative du gouvernement à ses établissements publics, qui a permis à certains d'entre eux, même très prestigieux, de mener une réforme extraordinairement profonde sur des sujets liés à leur niveau d'ouverture.

Dès 2019, de nombreux débats ont été lancés en interne, notamment au sein de groupes de travail. Les grandes lignes du plan ont été élaborées à l'automne 2019. Des discussions ont été menées avec les professeurs des classes préparatoires, les responsables des premiers cycles, notamment le CPES de PSL, des responsables d'associations. L'École a également participé au comité Hirsch, dont le rapport reprend un certain nombre de recommandations formulées dans le cadre des réflexions au sein de l'ENS.

Marc MÉZARD rappelle quelques chiffres. Le nombre de boursiers constitue le critère le plus scruté, notamment par les tutelles, pour évaluer le degré d'ouverture sociale des établissements du supérieur. Leur part à l'ENS représente globalement 22 %, avec des différences entre le concours élèves, où elle tourne autour de 19 %, et le concours étudiants, où elle atteint 28 % ou 29 %. En comparaison, à l'université, les boursiers représentent globalement 40 % et dans les masters environ 30 %. À Paris V, en PACES de médecine, qui a désormais disparu, il y avait 30 % de boursiers la première année et 14 % la deuxième année. Dès l'année 2019, dès lors que ces questions ont été abordées dans les groupes de travail ou les assemblées, se sont aussi greffés les sujets de la diversité géographique et de la diversité de genre dans les sciences mathématiques et physiques et en informatique, où l'on observe un gros déficit au détriment des femmes.

Le plan soumis au conseil d'administration est articulé autour de plusieurs types d'actions, en premier lieu les actions en amont. Il était évident dès l'origine que cette sollicitation envers une école telle que l'ENS était particulièrement difficile car elle arrive en bout de chaîne. La première réponse consiste à reconnaître que la hausse du nombre de boursiers nécessite qu'il augmente aussi dans les classes préparatoires et les premiers cycles universitaires. Or les responsables de ces établissements font valoir que cela implique qu'ils soient plus nombreux dans les lycées, et ceux-ci qu'il y en ait davantage dans les collèges. Le travail en amont est donc absolument indispensable. L'ENS a immédiatement assumé la nécessité, à chaque étape de ce processus, d'une prise de conscience et d'un plan d'action correspondant.

Dans ce cadre, l'ENS travaille en amont la communication, les procédures et le soutien financier. Toutes les études montrent en effet qu'une simplification des données et de l'information sur ces sujets est essentielle. Un travail est également mené sur l'accompagnement des étudiants boursiers de premier cycle et de CPGE, ayant le potentiel pour entrer à l'École. Un engagement des normaliens dans une action de tutorat ou de mentorat, pour faire connaître l'établissement et l'enseignement supérieur, est souhaité.

Un certain nombre d'entre eux le font déjà aujourd'hui, via le pôle PESU, développé en partenariat avec quelques lycées Cordée de la réussite. Les normaliens voient les lycéens tous les 15 jours et un campus d'été est organisé à l'École normale, entre la première et la terminale. Un groupe d'une soixantaine de normaliens s'implique dans ce beau dispositif chaque année. Celui-ci n'avait pas jusqu'ici de rôle particulier pour fournir un accompagnement spécifique à des jeunes de ces lycées, qui ont un goût, un talent, une envie de faire des études supérieures de haut niveau. Le pôle PESU sera progressivement réorienté pour développer davantage d'actions en ce sens, en particulier grâce au réseau des lycées Cordée de la réussite, partenaires de PSL dans le cadre du CPES, qui compte près de 50 % de boursiers. Il conduit, au terme de trois ans, une proportion non négligeable de ces derniers à entrer dans de très bonnes écoles, dont l'ENS, et dans de très bons masters.

Le pôle PESU a déjà commencé sa réorientation, avec sept nouveaux lycées partenaires. Le défi sera d'augmenter progressivement le nombre de normaliens s'engageant dans ce dispositif. Cet

effort important demande une logistique considérable et des moyens, raison pour laquelle deux clauses particulières ont été introduites dans le plan soumis au conseil d'administration, dont l'une sur les moyens demandés au ministère pour engager l'organisation des contacts avec ce réseau de lycées. À défaut, l'ENS ne pourra mettre le dispositif en œuvre à l'échelle souhaitée.

Ce niveau amont est suivi par la phase des concours. L'analyse des données a montré une perte de boursiers lors de la phase d'admissibilité, sur dossier pour ce qui concerne le concours étudiants. Lors de l'étude de ce dernier, une attention devrait être portée à son ensemble, y compris à la condition de boursier. Le travail le plus important pour le concours étudiants consiste donc à augmenter le vivier.

En outre, l'action de l'École pour recruter plus d'étudiants de milieux défavorisés à travers le concours élèves, donc les CPGE, semble essentielle. Dans ce cadre, la notion de points de bonification, donnés aux étudiants boursiers lors de la phase d'admissibilité, a été introduite dans le plan. Ce « coup de pouce » offre une chance à ces derniers de se retrouver devant le jury d'oral, qui n'a pas connaissance de ces points et traite donc l'ensemble des candidats admissibles sur un même plan.

Un autre critère avait également été envisagé, à savoir la question de « primo-accédant » à l'enseignement supérieur, à laquelle les collègues des classes préparatoires sont très attachés. Les statistiques témoignent à quel point le fait d'être primo-accédant représente un handicap. Cependant, l'ensemble des juristes de l'ENS et du ministère ont pointé la difficulté de mise en œuvre d'un tel critère, qui a été écarté pour le moment.

Il a donc été décidé de se limiter au critère de boursier, plus facilement objectivable, avec l'attribution d'un premier palier de points aux échelons 2, 3 et 4, et de points doublés pour les échelons 5, 6 et 7. Il faut rappeler que les critères des bourses sont économiques et ramenés à la taille de la famille, l'éloignement du lieu d'études, etc. Ainsi, les boursiers des échelons 2, 3 et 4, et encore plus 5, 6 et 7, vivent dans des conditions économiques très défavorisées.

C'est dans ce cadre qu'a été établie la version finale du plan, avec un tableau présentant des simulations sur quatre ans (2016-2019). Aux échelons 2, 3 et 4, 24 boursiers en moyenne sont admissibles. Les points de bonification prévus permettraient d'en ajouter 10 par an. Pour les échelons 5, 6 et 7, le nombre de 20 boursiers admissibles en moyenne par an passerait à 42, soit plus du double. S'agissant de l'admission, l'hypothèse avait été posée dès le début qu'elle était neutre et cela s'est traduit plus ou moins dans les analyses, la proportion des boursiers admissibles se retrouvant à l'admission.

Un autre volet du plan reste à construire, concernant l'accompagnement à l'École et en aval, dont l'accompagnement financier au sein de l'ENS. Celle-ci a déjà avancé dans cette direction, grâce à sa fondation. Les bourses ont été augmentées de 30 % l'an dernier et elles le seront de 40 % cette année. Il faudrait pouvoir faire davantage et l'action de l'École va en ce sens. Ainsi, elle a demandé un soutien au ministère mais n'a pas encore reçu de réponse. En outre, la réflexion est à peine entamée sur une autre forme d'accompagnement, consistant à mieux accueillir les normaliens en général, de manière inclusive.

Le plan proposé vise ainsi à obtenir l'intégration, d'ici cinq ans, d'environ 30 % de boursiers, dont un certain nombre d'un échelon élevé. Le vote proposé au conseil d'administration porte sur le plan global, avec deux clauses, l'une sur les moyens, condition nécessaire pour pouvoir agir, et l'autre sur le dispositif spécifique des bonifications pour le concours CPGE. En effet, ce dernier ouvre au statut d'élève fonctionnaire stagiaire, dont la particularité soulève des interrogations. L'ENS a donc demandé au gouvernement de solliciter l'avis du Conseil d'État, que celui-ci devrait rendre au début de l'automne. S'il devait relever un risque juridique important, l'ENS ne mettrait pas en œuvre le dispositif des points de bonification pour le concours 2022, auquel cas il faudra retravailler le plan diversité sociale, car il importe que les classes préparatoires et les concours CPGE soient associés

à l'ensemble de cette démarche. Le cas échéant, la mise en place du dispositif sera décidée par le ministère à travers un arrêté, publié normalement au mois de novembre.

Nicolas CHÉRON s'enquiert de l'état des réflexions sur le partage de ressources, telles que les oraux blancs ou les annales, pour éviter les disparités entre les CPGE parisiennes et les autres. Par ailleurs, il souhaite savoir où en sont les réflexions relatives aux propositions visant à ce que les boursiers admissibles paient moins, voire ne paient pas les nuitées au moments des oraux. En outre, le document fait mention d'un réseau de partenaires CPGE en France. Nicolas CHÉRON pense que l'expérience montrera comment ce sera mis en œuvre mais s'avoue un peu sceptique sur l'établissement d'un tutorat à distance, ou l'obligation pour des normaliens à effectuer des allers-retours.

Marc MÉZARD précise que des actions ont été entamées en ce qui concerne le partage des ressources. Certains jurys mettent en ligne des épreuves le plus instantanément possible. L'un des axes envisagés dans ce domaine consiste à filmer des oraux blancs, en quelque sorte factices, en vue d'une diffusion en ligne, à destination des étudiants qui ne peuvent les suivre en raison de leur éloignement et s'interrogent sur leur déroulement. Cela demande un travail de réalisation, avec une mise en scène notamment.

Pour ce qui concerne l'hébergement des boursiers admissibles, Marc MÉZARD convient qu'il faut avancer sur cette question, sur laquelle il admet ne pas avoir encore eu le temps de travailler, mais qui fait partie intégrante du plan.

Marc MÉZARD ajoute que le pôle PESU met en œuvre une forme d'enseignement à distance, dans le cadre du programme « Perspectives », dans lequel les normaliens s'engagent aussi et qui prévoit des partenariats avec des lycées qui peuvent être très distants. Ce programme, qui était un peu en veilleuse, sera relancé pour mener une action en direction des lycées un peu plus lointains.

Il faut souligner que l'ensemble du dispositif de l'ENS s'articule avec ceux similaires mis en place dans les autres écoles normales, les écoles de commerce et à l'École polytechnique. Il faut donc espérer un impact un peu plus important par le volume des établissements qui s'impliqueront dans ce type d'action.

Jean-François PINTON rappelle la concertation importante entre toutes les écoles normales sur les mesures à proposer, en réponse à la sollicitation de la ministre en juin 2019. Elles ont largement interagi et sont très alignées, aussi bien sur le constat que les mesures.

Par ailleurs, Jean-François PINTON convient qu'une mesure en faveur d'une bonification à la sortie de l'écrit pour les boursiers peut être prise, mais ce plan diversité est de nature globale. Les actions en amont et en aval peuvent différer d'une école à l'autre mais elles sont très alignées, dans le souci de partager quelque chose de global. Si les mesures spécifiques sont différentes d'un établissement à l'autre, en fonction de la manière dont les personnes choisissent les écoles, du bassin d'attraction et du vivier, la volonté est la même, s'agissant d'augmenter le nombre de candidats accédant à l'oral.

Enfin, Jean-François PINTON rejoint totalement les remarques sur les réserves. Il est nécessaire que ces propositions soient applicables d'un point de vue juridique et que l'État accompagne ce mouvement, y compris avec des moyens financiers, ce qui a été rappelé dans une discussion récente avec la tutelle.

Guillemette PRÉVERAUD de VAUMAS se propose de rendre compte des résultats d'une consultation qu'elle a menée, avec Wessim Jouini, auprès de la communauté normalienne sur les mesures phares de ce plan diversité sociale, notamment sur celle relative aux points boursiers, qui soulève le plus de débats. Plus de 500 contributions ont été recueillies auprès de tous les étudiants de l'ENS, au sens large, dont 320 élèves.

S'agissant du dispositif des points boursiers, près de 60 % des élèves sont opposés à cette mesure, ce qui représente un résultat assez marquant. Parmi les élèves qui y sont favorables, 30 % plaident pour une application à titre expérimental. À cet égard, Guillemette PRÉVERAUD de VAUMAS souligne l'importance de la reconduction annuelle du vote, non seulement sur le nombre de points dans son aspect technique mais aussi sur le dispositif lui-même, qui aura besoin d'être audité.

Il est apparu, lors de cette consultation, que les normaliens sont très sensibles à la question de la diversité sociale et les attentes sont assez fortes vis-à-vis de l'École pour la favoriser. Cependant, ce qui pose majoritairement problème sur la question des points boursiers est l'insécurité juridique qui plane encore sur ce dispositif, comme l'a rappelé Marc Mézard, notamment dans l'attente de l'avis consultatif du Conseil d'État.

Pour ce qui est du reste du plan, qui est également très important, Guillemette PRÉVERAUD de VAUMAS rappelle que toutes les pistes envisagées seront suivies de près par la communauté normalienne, s'agissant des mesures prises pour les concours, CPGE et étudiants, notamment la publication des sujets d'oraux et de leur corrigé, et éventuellement la réalisation de vidéos d'oraux blancs. Concernant le concours étudiants, elle souligne l'importance de l'amélioration de l'information et de la clarification des critères de sélection. En effet, même s'il permet déjà un recrutement de profils plus divers socialement, des efforts restent à faire de ce point de vue.

Quant au versant aval du plan, encore en construction, les attentes sont, de même, extrêmement fortes. La question très épineuse du logement est revenue de façon quasi systématique dans les contributions des normaliens. Elle doit être pleinement prise en compte dans le traitement du sujet de la diversité sociale, car étant liée aux conditions d'études et à l'aisance financière que les étudiants peuvent avoir ou non lors de leur scolarité.

Guillemette PRÉVERAUD de VAUMAS mentionne un autre point technique, qui à son sens pourrait être réglé, à savoir la facilitation de certaines démarches administratives pour les étudiants boursiers pour obtenir des cédures. En effet, les DENS ne permettent pas de conserver une bourse dans ces situations, ce qui peut avoir des effets très importants sur les choix au cours du cursus de certains étudiants.

Enfin, un enjeu important a fréquemment été mis en avant dans la consultation, lié au poids des perspectives post-ENS pour les étudiants de tous les statuts. Il a un lien très visible avec la question de la diversité sociale. En effet, il est compliqué d'attirer des profils issus de milieux plus modestes et défavorisés si les perspectives après l'ENS ne sont pas satisfaisantes, ou en tout cas, restent encore des sujets d'inquiétude.

En conclusion, Guillemette PRÉVERAUD de VAUMAS note que ce plan propose aux yeux des normaliens élèves des pistes intéressantes mais encore insatisfaisantes, notamment en ce qui concerne la prise en compte des conditions d'études et des débouchés en termes de favoritisation de la diversité sociale.

Marc MÉZARD remercie Guillemette Préveraud de Vaumas pour cette consultation intéressante. Il relève dans ses résultats des éléments apparus dans l'ensemble des discussions tenues ces deux dernières années, qui ne sont donc pas une surprise en soi. Il prend note des remarques concernant le volet d'accompagnement à l'École et les débouchés et convient que beaucoup reste à faire en la matière. Les perspectives de développement qui se dessinent pour l'année qui vient exigent, là aussi, du travail et des moyens.

Marianne LAIGNEAU relève dans les simulations sur les rangs d'admissibilité des scénarios de bonification différents suivant les concours. Elle suppose, s'agissant de la première ligne, que dans le concours A/L de 2016, le dernier admissible était 178^e et le dernier boursier, qui était au 241^e rang, aurait été admissible si le système avait été en vigueur. Si tel est le cas, ce dernier permet aux non-admissibles boursiers de remonter de 60 à 80 rangs, selon les concours.

Marc MÉZARD pense qu'il fait remonter plutôt entre 11 et 87 rangs, en fonction des concours. Il faut garder à l'esprit que le dispositif de points de bonification consiste à donner une chance de passer l'oral aux boursiers d'échelon élevé, se situant dans la zone extrêmement étroite de notes juste en dessous de la barre d'admissibilité.

Marianne LAIGNEAU observe qu'on peut raisonner en pourcentage supplémentaire ajouté, ce qui est le cas dans la note. Il est assez limité, d'une certaine manière, même s'il est tout de même important, se situant entre 3 % et 10 %. Toutefois, Marianne LAIGNEAU se dit assez frappée par le nombre de rangs franchis grâce au dispositif, suivant le concours, qui se révèle tout de même assez considérable. Une personne est admissible au 178^e rang en BCPST et avec des points boursiers, elle le serait au 78^e rang en BCPST.

Par ailleurs, Marianne LAIGNEAU remercie Marc MÉZARD d'avoir toujours été disponible pour les échanges avec l'association des anciens élèves A-Ulm autour de ce projet, travaillé par l'École depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, et pour répondre à ses questions, qui ont été aussi nombreuses et passionnées que celle du conseil d'administration durant ses précédentes séances.

L'association A-Ulm partage l'idée que cette réforme sera efficace uniquement si elle est globale et si chacun travaille sur tous les maillons du projet. Les anciens élèves sont prêts à prendre leur part dans tous les dispositifs de tutorat, de mentorat, d'accompagnement. L'association compte aujourd'hui 2 000 adhérents, le meilleur niveau d'adhésion jamais enregistré dans les dernières années, sans doute aussi parce que la crise sanitaire met la solidarité au premier rang, y compris entre les élèves, parfois plus individualistes que la moyenne. Aussi, Marianne LAIGNEAU invite à ne pas hésiter à solliciter l'A-Ulm.

Marianne LAIGNEAU observe également que le dispositif proposé est juridiquement complexe. Il convient d'attendre l'avis du Conseil d'État pour savoir, dans les mois qui viennent, s'il fonctionne par rapport aux principes d'égalité devant le concours et d'anonymat, auxquels l'association est très attachée. Cette réforme est difficile et sensible. Toutes les écoles sont présentées comme inspirées par la même volonté et l'article du *Monde* à ce sujet était très complet. Cependant, force est de constater qu'à l'arrivée, l'École polytechnique ne fera rien et l'ESCP ne donnera aucun point boursier mais offrira davantage de bourses pour payer les frais de scolarité. L'ESSEC et HEC donneront des points aux boursiers et des points de « carré » ou supplémentaires à ceux qui se présentent au concours pour la première fois, estimant que le mérite est plus grand, que pour la deuxième ou la troisième fois, ce qui est assez mystérieux pour Marianne LAIGNEAU. L'ESSEC envisage aussi des points pour les candidats issus d'Outremer.

Ainsi, les écoles de commerce, en particulier, adoptent un dispositif mais maintiennent des frais de scolarité à 50 000 euros pour trois ans, ce qui frappe beaucoup les adhérents professeurs de classes préparatoires. Tout cela ne fait pas l'objet d'un atterrissage consensuel quant au résultat.

En outre, Marianne LAIGNEAU relève dans les résultats des concours scientifiques le faible nombre de femmes. Ce point a fait l'objet d'un débat lors d'un précédent conseil. Il s'agit d'une sorte de fatalité, à laquelle tous aimeraient bien remédier, mais il n'existe pas de dispositif global à cet égard, ce que l'association juge dommageable.

Marianne LAIGNEAU fait également part de débats très animés et non consensuels au sein de l'association. Ses adhérents sont très sensibles à l'ensemble des sujets, en particulier celui des débouchés, qui doit être plus et mieux travaillé par l'École, surtout pour ce qui concerne les littéraires. Cet aspect doit faire partie de la vision globale. L'ENS a déjà accompli beaucoup mais le travail qui reste à mener demeure important. Là aussi, l'association est prête à contribuer.

D'autre part, Marianne LAIGNEAU juge extrêmement important le caractère expérimental de ce dispositif et pense que le conseil d'administration sera attaché à partager un retour d'expérience et à voter chaque année sur sa poursuite ou non.

En conclusion, Marianne LAIGNEAU souligne que les Alumni sont très opposés à un concours réservé, voie qui n'est pas choisie par l'École, de même qu'à la prise en compte de la parentèle dans le passage du concours. Certains adhérents de l'association soutiennent ce dispositif mais d'autres le considèrent comme un moindre mal face à un problème qui mérite des solutions concrètes, pas uniquement globales en amont, mais aussi sur le concours. Il s'agit d'une vision pragmatique qui prévaut, qui n'est ni opposée, ni enthousiaste du tout. Pour cette raison, Marianne LAIGNEAU s'abstiendra lors de son vote.

Marc MÉZARD met en avant le travail considérable effectué sur la question du faible nombre de femmes en sciences, à savoir en mathématiques, physique et informatique, sans rester bras croisés devant cette fatalité. La solution la plus efficace jusqu'à présent a été la mise en place du concours normalien étudiants, où les disciplines scientifiques dans leur ensemble présentent une proportion de femmes reçues deux fois supérieure à celle du CPGE. Même si cela reste trop faible, une action est menée malgré tout. Elle ne s'arrête pas à ce seul sujet et doit se poursuivre.

S'agissant de l'engagement des différentes écoles, les points de « carré », appelés souvent points « trois demis » en sciences, à savoir une bonification aux étudiants passant le concours pour la première fois, existent depuis longtemps dans un certain nombre d'écoles d'ingénieurs, dont Polytechnique. De manière assez curieuse, tout le monde semble penser qu'il s'agit d'une bonne mesure, qui ne remet pas en cause la sélection au mérite et au talent. En réalité, si l'on considère l'historique des concours, toutes sortes de mesures prises ici ou là, à différentes époques, ne mettent pas tout le monde, à strictement parler, à égalité le jour J. Celle-ci en est un exemple. L'École n'a pas adopté cette démarche et n'a pas de raison de le faire.

Jean-Louis HALPÉRIN souligne que les enseignants qui travaillent depuis plusieurs années pour assurer l'égalité parfaite entre les normaliens, quel que soit leur mode de recrutement, sont favorables à ce plan.

Xavier LAZARUS met en avant la complexité de ce sujet, qui fait dire que quelques points à peine suffisent à intégrer des personnes, qui ont été très déclassées, dans la zone d'admissibilité du concours, où cela se joue à des détails, mais aussi que cela fait rentrer des personnes classées 70 rangs derrière ce seuil. Aussi, il se demande si l'ENS a prévu une communication pour que les idées et les actions qu'elle envisage soient perçues à leur juste valeur, ainsi qu'une analyse par les faits, pour éviter des polémiques en septembre, où un universitaire étranger pourrait tomber sur un document ou un chiffre à ce sujet et lancer le débat de façon incontrôlée.

Marc MÉZARD fait valoir que l'École n'échappera pas aux commentaires des uns, qui affirmeront qu'il s'agit d'une mesure cosmétique qui rajoute trop peu de points, et des autres, qui estimeront que cela marque la fin du modèle d'égalité républicaine devant le concours, comme en témoignent d'ailleurs certaines déclarations dans la presse cette semaine.

À cet égard, Marc MÉZARD pense qu'il faut attendre l'avis du Conseil d'État et la décision de mise en œuvre des points de bonification, car la communication demandera une exigence particulière. Après la publication de l'avis, au mois de septembre, et au moment où seront préparés les arrêtés d'ouverture des concours, une communication serait lancée pour expliciter l'ensemble de la démarche, qui le mérite.

Ce sera difficile et l'ENS a beau être interviewée, les journalistes ont du mal à percevoir le dispositif dans son ensemble. Cette notion nécessite d'être explicitée et un travail considérable a été mené pour trouver un juste équilibre. Il devrait être poursuivi en septembre-octobre, vis-à-vis de l'ensemble de la population, des professeurs de CPGE et des candidats.

Clotilde HEINRICH souhaite savoir s'il est prévu d'aider les candidats admissibles à se loger pendant les oraux du concours étudiants, à l'instar de ce qui a été fait pour les élèves, y compris

s'agissant de ceux venant de province qui ne disposent pas de logement en région parisienne. Il semble que ce n'ait pas été le cas pour la session 2019.

Marc MÉZARD assure qu'une telle mesure a été prise cette année. Un dispositif similaire pour les boursiers est en cours de mise en place.

François HARTOG soumet au vote le plan diversité sociale.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le plan diversité sociale.

Nombre de votants : 24

Pour : 18

Contre : 1

Abstentions : 5

III. Réforme du concours

1. Réforme des épreuves de langues anciennes au tronc commun du concours A/L (vote)

François HARTOG note que ce point n'est pas sans rapport avec le précédent, en ce qui concerne en particulier le sujet le plus substantiel sur la réforme des épreuves de langues anciennes au tronc commun du concours A/L.

Frédéric WORMS explique que sur le fond, la méthode, le message et les enjeux qu'elle représente, cette réforme des épreuves de langues anciennes au tronc commun du concours A/L ne constitue pas seulement une mise en cohérence provisoire mais aussi une relance d'une dynamique pour l'avenir. Il convient en effet de répondre à deux exigences dans ce domaine. La première tient au maintien dans ce concours d'une de ses spécificités profondes qu'est la présence des langues anciennes dans le tronc commun, qui fait qu'il incarne les humanités dans le paysage universitaire français et bien au-delà. Il convient de préserver non seulement cette particularité mais aussi les exigences profondes vis-à-vis de cette discipline, comme de toutes les autres, dans le tronc commun et le concours en général, à l'écrit comme à l'oral.

La deuxième exigence consiste à tenir compte de la spécificité de cette discipline, seule parmi celles du tronc commun à ne pas figurer au tronc commun du baccalauréat, qui précède l'entrée en classes préparatoires. Malgré la réforme, dont on commence à voir quelques signes concrets dans l'inscription de nouveaux modules du baccalauréat, le nombre de candidats qui auront suivi un enseignement en langues anciennes avant l'entrée en classes préparatoires se réduit très largement d'année en année. Ils doivent d'abord faire le choix d'entrer en hypokhâgne et khâgne, qui préparent à ce concours, avant de le passer et de s'engager dans cette voie.

Deux solutions sont mises en œuvre face à cette double exigence. La première est en place depuis une dizaine d'années et le choix aurait pu être fait de la mettre dans une cohérence plus grande. Compte tenu de la situation évoquée précédemment, deux types d'épreuves sont prévus pour deux sortes de candidats : d'une part, les grands débutants, qui n'ont jamais suivi d'enseignement en langues anciennes, et d'autre part, les « continuants » qui l'ont déjà fait. Ces épreuves, uniquement à l'écrit, sont instaurées depuis dix ans pour s'adapter à ces deux types de public : une épreuve de version dite sèche et une épreuve de courte version et commentaire, la courte version étant prise sur le texte à commenter. L'effet de cette conception était que cette dernière épreuve était perçue comme étant plus facile, alors même sur les notes et l'ensemble des délibérations du jury depuis plusieurs années montrent que ce n'est pas le cas. Elle est même plutôt plus difficile que la version sèche, y compris pour des candidats dont la préparation technique possible aux épreuves commence à partir de leur inscription en hypokhâgne.

La première solution dans laquelle l'ENS s'était engagée intuitivement était de prolonger cette dynamique et de mettre en cohérence, en reproduisant cette dualité d'épreuves à l'oral, qui ne comportait qu'une épreuve, avec un effet peut-être erroné mais malgré tout sensible, d'un obstacle pour les candidats se percevant comme grands débutants.

La réflexion proposée est tout à fait différente et tient notamment à la méthode suivie pour préparer cette proposition. De manière inattendue, la concertation avec les professeurs de classes préparatoires, les membres de jury, les membres des départements de l'École et au-delà, a mené à l'idée de ne plus distinguer deux sortes de candidats mais d'en considérer une seule, même pour ceux qui ont suivi un enseignement en langues anciennes avant le baccalauréat. Tous arrivent avec le même bagage, ou à peu de chose près. Il convient de considérer que tous commencent réellement à préparer les épreuves du concours à partir du baccalauréat.

Frédéric WORMS met en avant le consensus, certes non intuitif mais très large, sur la nécessité de raisonner à partir d'un seul groupe de candidats, auxquels seront désormais proposé deux épreuves, aucunement perçues comme étant plus difficiles l'une que l'autre mais également exigeantes et accessibles, quoique de façon différente.

La première épreuve est une version du latin ou du grec, perçue par les candidats et les préparateurs comme objectivement accessible dans sa technicité. Elle correspondrait dans son exigibilité au parcours d'hypokhâgne et de khâgne, sachant que l'objectivation des dispositifs d'une discipline est un élément d'équité. La version n'est donc pas un repoussoir mais au contraire une accessibilité. On maîtrise une langue, qui s'apprend de façon objectivement claire pendant cette période de deux ans.

La deuxième épreuve présente une grande nouveauté. Il s'agit d'une version et commentaire, à l'écrit comme à l'oral, qui relève de deux textes indépendants l'un de l'autre. Le commentaire portera sur un texte présenté intégralement dans la langue originale et dans une traduction française. Ainsi, le commentaire ne supposera pas la traduction mais portera pour la première fois, toutes épreuves confondues, sur l'aspect linguistique du texte.

Un groupe de travail continue à réfléchir sur la question. Dans la note de cadrage détaillée qui sera fournie au jury et aux préparateurs, il sera indiqué que le commentaire doit porter sur l'aspect linguistique, en confrontant la langue originale et la traduction. Ainsi, cette épreuve ne portera pas sur la performance personnelle de la traduction mais sur le commentaire de la traduction donné avec le texte original. Loin de disparaître, l'aspect linguistique prend une forme originale et forte dans l'évaluation même du commentaire. Le texte proposé sera pris non dans un programme mais dans un corpus permettant de délimiter la préparation.

Il est proposé de rebaptiser l'ensemble non « langues anciennes », ce qui oriente vers la seule pratique de la traduction, mais « textes antiques », qui évoque toutes les pratiques du texte, traduction et rapport à la langue compris. Cette proposition porte non seulement une mise en cohérence sans changement mais aussi une relance de la perception même de ces deux épreuves, également exigeantes et difficiles et également accessibles pour tous les candidats, à l'écrit comme à l'oral.

Cette nouveauté résulte de la méthode ayant conduit à cette réforme. Elle a consisté en une très grande concertation, faite de discussions avec des professeurs de khâgne, des membres de jury, les départements, les instances de l'École, dont la commission des études. De plus, un groupe de travail a été créé, dirigé par la directrice du département des sciences de l'Antiquité et composé de membres issus du département, des enseignants des classes préparatoires et des jurys. En interaction avec la présidence du concours, il a rédigé le texte soumis à l'examen du conseil d'administration. Celui-ci est vraiment l'émanation d'un collectif du cœur des disciplines concernées. Des propositions concrètes, notamment visant à dissocier la traduction du commentaire dans la deuxième épreuve écrite et orale, sont apparues dans le travail de ce collectif.

Un ou deux points complémentaires sont abordés, par exemple le fait de donner un dictionnaire à l'épreuve orale. Cela répond à une demande de longue date des candidats, sans doute à tort car le dictionnaire ne représente pas une aide mais plutôt une difficulté, d'après les professeurs notamment. En effet, les jurys donnaient déjà les mots difficiles et l'utilisation d'un dictionnaire fait perdre du temps et suppose une expérience. Cependant, il s'agit d'un élément très important de la perception de ces épreuves.

Frédéric WORMS insiste également sur un enjeu de cette réforme, qui est de revendiquer fortement la pratique des langues anciennes, son accessibilité et son importance pour la formation générale des élèves entrant à l'École par ce concours des humanités, sans doute le plus conséquent de l'ENS quantitativement, avec 72 postes. Ce nombre restait stable mais diminue à présent chaque année. Le concours perd quelques candidats précieux, qui se présentent dans d'autres écoles de la banque d'épreuves.

Le souhait est donc d'assurer une garantie d'accessibilité, plutôt qu'une difficulté supplémentaire pour tous les candidats qui visent cette formation en humanités et pour lesquels les langues anciennes ne doivent pas être un repoussoir mais plutôt une stimulation. Le message est celui d'une revendication de la discipline mais aussi de la place de l'École dans cette dernière, à travers le concours A/L. En effet, celui-ci est l'un des piliers fondamentaux de son maintien dans l'horizon des élèves du secondaire, dans un premier cycle universitaire majeur permettant d'accéder à cette discipline, et au-delà du concours, dans l'entrée à l'École pour les spécialistes et les non-spécialistes et dans l'ouverture sur la recherche et différents programmes relatifs aux humanités.

De ce point de vue, le programme « Les humanités dans le texte », centré sur les pratiques du texte, commenté par différentes disciplines, sur des enjeux en lien avec le contemporain, est en pleine convergence avec cette proposition d'intitulé « textes antiques ». Cette insistance sur la pratique du texte est aussi au cœur du pôle universitaire de recherche TransLitterae, qui relie l'ENS à PSL. De ce fait, l'École se trouve assumer le rôle d'une véritable tête de pont nationale et sans doute internationale dans cette discipline, l'épreuve du concours étant à la proue de cette avancée.

Enfin, la communication, le message et l'enjeu seront destinés non seulement aux classes préparatoires et aux étudiants, mais aussi au ministère et au grand public. De ce point de vue, l'École sera très attentive et s'efforcera de peser fortement. Des réunions sont prévues avec le ministère, du cabinet à l'inspection générale, et l'ENS demeure très vigilante sur les conditions de la mise en œuvre et les moyens qui pourront être mis à disposition des professeurs des classes préparatoires pour préparer à ce qui est une nouvelle épreuve essentiellement à l'oral et suppose que les heures de langues anciennes soient en adéquation.

Il ne s'agit absolument pas d'une réforme défensive, qui serait inspirée d'une sorte de crainte quant à la reconnaissance de ces langues, mais d'une revendication assumée et forte. L'École organisera au minimum un colloque sur l'enseignement des langues anciennes, en France et peut-être en Europe, ainsi qu'une réflexion d'ensemble sur la place de l'ENS et le lien entre enseignement et recherche, entre l'Antiquité et les enjeux contemporains.

L'enjeu de cette réforme très précise et limitée est d'être clé de voûte de la revendication d'ensemble sur la place des langues anciennes dans les humanités, des humanités dans l'École, et de l'École dans l'enseignement et la recherche.

François HARTOG remercie Frédéric Worms d'avoir déployé tous les étages de cette réforme qui, à première vue, est très technique.

Nicolas CHÉRON fait part des observations de Frédérique Fleck, qui souligne que les modifications proposées ont été établies en accord avec le département des sciences de l'Antiquité. Par ailleurs, il demande s'il est envisagé un dispositif sur le long terme, au cas où 95 % des étudiants choisiraient une épreuve par rapport à l'autre.

Frédéric WORMS précise qu'il est prévu que le groupe de travail, qui continuera de préciser le cadrage normal des concours, devienne un groupe de suivi. Les effets de cette proposition seront évalués, notamment du point de vue de la répartition des candidats dans les deux épreuves, des notes, des inscriptions dans les khâgnes, des retours des enseignants et des jurys des concours.

Wessim JOUINI pointe une opinion qui a eu longtemps cours dans ce conseil d'administration, selon laquelle les représentants des élèves se situaient dans une logique oppositionnelle permanente. Il a à cœur, avec Guillemette Préveraud de Vaumas, de démontrer que ce n'est pas le cas, comme ils l'ont montré en ce qui concerne le plan diversité sociale, chacun votant en conscience et en restant fidèle à lui-même. Ils s'efforceront également de le faire sur la question du concours A/L, suivant les paroles d'un ancien élève, dont le nom est inscrit sur les murs de cette salle, indiquant : « *Ni rebelle, ni docile, mais critique et responsable* ». Dans cette approche de responsabilité, il se dit plus sceptique sur le sujet à l'examen que sur le plan diversité.

En effet, le constat dressé est sans doute très juste et la réflexion est nécessaire. Mais le sujet soulève plusieurs questions, notamment sur la raison du maintien de deux épreuves au lieu d'instaurer une épreuve unique, si le souhait est d'unifier et si le postulat de départ est qu'il n'existe qu'un seul vivier d'élèves cohérent. Il a été affirmé que les deux épreuves seront perçues comme également difficiles. Cependant, il ne relève pas encore des prérogatives d'un conseil d'administration de dicter les perceptions, parfois d'ailleurs à tort, car les élèves de classes préparatoires se passent le mot de manière erronée. Il est assez compliqué de faire en sorte que deux épreuves soient perçues comme étant également difficiles. Une polarisation se crée souvent, de sorte que le cliché veut que l'une le soit plus que l'autre.

Une deuxième interrogation se pose sur l'un des grands sujets gênant l'accès des petites classes préparatoires à l'École, à savoir la complexité de l'information, et cela pourrait en ajouter une dans le concours. Les grandes classes préparatoires ont accès à l'information et voient très bien comment définir une stratégie optimale de préparation et user de contournements, tandis que les petites classes préparatoires tombent dans le panneau et sont parfois les seules à jouer le jeu de ce qui est attendu.

Enfin, si l'on part du principe que l'École a un rôle tout à fait singulier dans cette discipline des lettres classiques, ce qui est confirmé par l'organisation d'un colloque, il faut se demander comment concilier, d'une part, approche généraliste afin que tous les élèves de A/L aient ce fond commun de textes antiques, et d'autre part, capacité de distinguer un petit groupe de spécialistes au concours, qui doivent être mis, en théorie, en situation de préparer l'agrégation en lettres classiques en deux, trois ou quatre ans à partir de l'entrée à l'École. Cela pose ainsi la question de savoir comment cela s'articule avec la spécialité lettres classiques.

Frédéric WORMS explique que l'épreuve envisagée n'aura rien de si spécifique par rapport aux autres. Il faut rappeler qu'il existe déjà deux épreuves à l'écrit. En outre, cette discipline n'est pas la seule à présenter un choix entre deux épreuves. Ainsi, pour l'histoire, les candidats peuvent choisir entre la dissertation de géographie, d'une part, et une question de géographie et un commentaire de texte historique, d'autre part. Cela permet de préserver un équilibre entre l'histoire et la géographie pour les optionnaires d'histoire.

Il ne s'agit que d'un seul exemple, et visiblement, les candidats ont très bien compris ce qui semble complexe. Ils sont parfois même trop focalisés sur l'information relative au concours, au lieu de la préparation des épreuves. Ce n'est donc pas une spécificité. Ce sera plutôt une clarification, surtout pour l'oral. Une question s'était déjà posée sur la proposition d'une seule épreuve à l'écrit, alors que l'oral en proposait deux. Un temps d'apprentissage sera certes nécessaire et les candidats continueront parfois de penser, à tort, qu'une des épreuves est plus facile que l'autre. Les moyennes de la version sèche et de la courte traduction et commentaire prouvent plutôt qu'il faut choisir la traduction sèche, si l'on fait des calculs utilitaires.

L'École compte beaucoup sur la diffusion de l'information et, ayant conscience de l'inégalité dans ce domaine, communiquera très rapidement, partagera dans les colloques, ira rencontrer toutes les classes préparatoires, dans le but d'ouvrir cette épreuve à tous les candidats. Il faut garder à l'esprit que l'un des publics visés est celui des élèves en fin de terminale, les candidats qui s'interrogent et les professeurs qui hésitent à envoyer en hypokhâgne, en raison parfois des langues anciennes mais aussi d'autres paramètres. La volonté est que tout le monde soit convaincu et que tous les candidats soient à armes égales sur ces épreuves. Comme indiqué, l'information constitue le troisième pilier sur cette question, après le fond et la méthode.

S'agissant des spécialistes, Frédéric WORMS fait valoir l'absence de différence avec les autres. Ils passent une épreuve de spécialité à l'écrit comme à l'oral et feront le choix, à l'entrée dans le département des sciences de l'Antiquité, de préparer, par exemple, une agrégation ou une thèse, de devenir chercheur dans ce domaine ou d'aller dans un autre département. Inversement, des candidats viendront dans le département pour une formation en lettres classiques. Le département lui-même a vraiment surpris, en indiquant qu'un cacique de l'agrégation de l'an dernier était un non-spécialiste en entrant à l'École et avait commencé le latin et le grec en hypokhâgne. Il existe donc des preuves évidentes et tout en soutenant le maintien dans le secondaire, avec « Les humanités dans le texte », le dialogue avec les enseignants, etc. L'École est très consciente que, pour ses exigences, les deux ou trois ans de classe préparatoire puis les années à l'ENS mènent à l'excellence incarnée sur les murs de cette salle.

Jean-Marie GUÉHENNO estime que l'École se trouve dans une situation très délicate, étant en bout de course dans un enseignement qui évolue. Il est sensible au principal argument en faveur de la réforme proposée, du point de vue de la préoccupation de diversité et d'ouverture débattue dans le cadre du point précédent, et selon lequel le vivier de ceux qui étudient le latin et le grec dans l'enseignement secondaire se réduit. Cependant, il se dit mal à l'aise vis-à-vis de cette réforme. En effet, se fondant sur sa propre expérience, il savait où il en était après trois ans de latin ou de grec dans l'enseignement secondaire. Son niveau était bien supérieur en entrant en hypokhâgne. Même si la personne travaille beaucoup, il a du mal à penser que la qualité de la connaissance des langues sera la même sans cet apprentissage. La pente naturelle de cette réforme conduit de plus en plus, de manière quasiment inévitable, vers une approche des langues anciennes davantage en traduction qu'en textes originaux.

De ce point de vue, et en revenant à la question de la diversité sociale sans oublier celle du vivier, la version latine ou grecque est une épreuve assez démocratique. En effet, dans la maison d'un inspecteur général des finances ou d'un président de société, on ne parle pas latin ou grec au déjeuner. De fait, cette technicité des langues anciennes est un élément d'égalité.

À cet égard, Jean-Marie GUÉHENNO comprend le dilemme de l'École car en réalité, il serait bon que l'enseignement secondaire présente davantage de possibilités d'apprentissage des langues anciennes ouvert à tous. Mais il doute que cette réforme en bout de course conduise aux bonnes conséquences. Elle renforcera l'avantage de ceux qui peuvent parler avec élégance de sujets généraux, qui viennent plutôt de classes sociales supérieures et qui ont baigné dans un environnement où l'on en discute à table. Du point de vue de l'objectif premier, qui devrait être celui de cette réforme, Jean-Marie GUÉHENNO n'est pas convaincu qu'elle aboutisse nécessairement au résultat recherché.

Sans prétendre avoir une réponse définitive à cette réflexion de fond, **Frédéric WORMS** fait valoir que celle-ci fait ressortir exactement les éléments que l'École entend prendre en compte. Comme souligné, elle ne renonce nullement à revendiquer la version comme telle, avec sa technicité objective et équitable. S'agissant de la deuxième épreuve, elle a été appelée « textes ». L'intitulé de la formation initiale au baccalauréat, « Langues et cultures de l'Antiquité », n'est pas utilisé. L'épreuve proposée n'est pas une épreuve de culture générale de l'Antiquité mais de commentaire de texte avec, à l'esprit, le biais que représente la culture générale. Il ne s'agit pas de saupoudrer

de *name dropping* en grec et en latin un commentaire de texte superficiel. Au contraire, le jury a toujours été attentif à ce qu'il porte sur des textes précis. Il est certain que la charte en cours d'élaboration pour l'épreuve doit répondre aux inquiétudes exprimées. En tout cas, celles-ci sont déjà prises en compte dans le texte de cadrage et la note de présentation transmise au conseil d'administration.

En revanche, sans vouloir sombrer dans l'alarmisme sur l'enseignement secondaire, Frédéric WORMS relève que les chiffres des inscriptions en langues et cultures de l'Antiquité sont extrêmement inquiétants. Il faut souligner que le grec a pratiquement disparu tandis que le latin reste un outil de promotion sociale. Les bons élèves du secondaire, issus d'établissements difficiles et qui choisissent le latin, ont une chance d'accéder aux grands lycées.

L'ENS joue tout son rôle d'orientation et de drapeau sur ces épreuves, non en bout de course mais à une étape charnière de l'enseignement supérieur, en fin d'un premier cycle très particulier. Elle n'aboutit pas à un constat d'impuissance de son concours qui reste, au contraire, l'un des derniers repères pour les collègues de tous niveaux et les élèves.

Marianne LAIGNEAU remercie Frédéric Worms pour la présentation du deuxième sujet complexe de ce conseil, avec beaucoup de talent, d'enthousiasme et toute la précision qu'on lui connaît. Il s'agit en effet d'aligner l'oral sur ce qui existe déjà à l'écrit. À l'instar de Jean-Marie Guéhenno, elle s'étonne un peu qu'on puisse affirmer dans la note qu'en trois ans, en étant grand débutant et en imaginant un redoublement, une personne puisse parvenir au niveau qu'avaient d'illustres prédécesseurs, sans parler des membres de cette instance, qui y ont consacré, il y a une trentaine d'années, près de 10 ans avant d'arriver à un niveau insuffisant en latin et en grec. Elle se dit ainsi très dubitative quant à cette affirmation. En revanche, il y aura toujours des personnes uniques, qui seront caciques à l'agrégation en lettres classiques en ayant suivi un apprentissage de trois ans de latin et de grec. Mais ce n'est tout de même pas le cas de la majorité, même parmi de très bons spécialistes.

Il y a quelque temps dans cette même enceinte, Marianne LAIGNEAU avait alerté le responsable du département des langues anciennes sur la réforme de l'enseignement du latin et du grec en 3^e, en soulignant alors qu'elle marquait le début du tarissement du vivier de candidats au concours de l'École. Cette conséquence survient inévitablement, cette dernière étant en bout de course, même si ce terme est réfuté. Il existe deux manières de considérer le sujet, en premier lieu celle archi-traditionnelle selon laquelle ce serait un pas de plus dans la dégringolade, et l'on sait bien que les postes de l'université sont de moins en moins nombreux, que les classes de préparation à l'agrégation y sont fermées, etc. Il ne faut pas se voiler la face : dans 10 ou 15 ans, il n'y aura plus ou très peu d'enseignement de lettres classiques. Cette discipline n'a pas le vent en poupe.

Dès lors, Marianne LAIGNEAU estime que l'ENS a une attitude réaliste en considérant qu'elle doit tout faire pour maintenir le caractère obligatoire pour tous les candidats de cette option en latin ou en grec dans l'organisation de ses concours, ce qui la distingue des autres écoles. Elle regrette vivement la suppression de la traduction d'Homère ainsi que l'autorisation de l'utilisation d'un dictionnaire. À ce propos, un professeur à Louis-Le-Grand affirmait que toutes les traductions de toutes les versions latines sont dans le Gaffiot mais malheureusement en ordre dispersé. Cependant, il suffit de les retrouver, ce qui demande plus d'agilité du poignet que d'intelligence littéraire, dont acte.

Marianne LAIGNEAU considère que cette réforme est un peu triste mais réaliste face au danger, à savoir que ces disciplines deviennent optionnelles dans l'entrée à l'ENS et qu'il n'existe plus aucune différence entre le concours Ulm et les autres. Ces derniers sont aussi très intéressants mais n'ont pas cette spécialité. Elle pense que cette position a également animé les professeurs de classe préparatoire ou les inspecteurs généraux face à cette réforme, ce qui est prévisible car tout concourt à la réduction de la place du latin et du grec dans l'enseignement supérieur.

Frédéric WORMS juge impossible de tout maîtriser. Ses situations peuvent s'aggraver ici ou là. Cependant, l'École arrive à une étape où elle agit sur ce qu'elle maîtrise. Elle n'est plus en train de contempler ce qui se passe dans le secondaire. Elle gère une réforme à son niveau, dans un premier cycle qui est pour l'instant le sien, à savoir les classes préparatoires jusqu'à son concours. Si elle assume clairement sa position dans un ensemble cohérent, il ne peut y avoir de pente glissante. Frédéric WORMS pense que celle-ci existe dans le secondaire mais l'École se situe à un niveau où elle peut être arrêtée.

Guillemette PRÉVERAUD de VAUMAS souhaite souligner deux ou trois points qui peuvent être inquiétants, malgré tous les aspects positifs de cette réforme. En effet, des précisions manquent encore dans ce projet s'agissant notamment du calendrier de publication des thématiques et corpus de cette nouvelle épreuve, version avec commentaire de traduction. Il conviendrait de conserver un aspect plus généraliste à l'hypokhâgne afin que les généralistes en préparatoire A/L ne perdent pas leur enseignement général. Cela nécessite de publier la lettre de cadrage du concours un an, et non deux ans auparavant.

D'autre part, Guillemette PRÉVERAUD de VAUMAS fait part de son inquiétude quant aux moyens dont les professeurs de classes préparatoires seront dotés pour assumer cette réforme. Elle implique une épreuve supplémentaire et une méthode encore inconnue en classe préparatoire, à savoir le commentaire de traduction. Celui-ci suppose l'acquisition d'une nouvelle méthodologie et de nouveaux outils. Elle risque de ne pas convaincre des latinistes avec un profil moins généraliste puisque cela exige des compétences très pointues en traduction. En effet, il s'agit non seulement de faire une traduction mais, en plus, de commenter et d'analyser la traduction de quelqu'un d'autre. Il n'est pas certain que ce soit une ouverture vers des profils latinistes moins généralistes.

Guillemette PRÉVERAUD de VAUMAS insiste également sur la nécessité d'une communication vraiment claire sur les exigences en amont de ces deux épreuves. Pour conclure, elle souligne que ce projet de réforme ouvre de nombreuses pistes intéressantes mais peut-être pas encore suffisamment abouties pour faire l'objet d'un vote ce jour. Elle suggère de la réexaminer au prochain conseil d'administration de septembre, si le projet est de la mettre en place à partir de 2023.

Frédéric WORMS met en avant l'importance de porter toute modification du concours à la connaissance des candidats s'inscrivant en septembre en hypokhâgne. Si le souhait est de mettre la réforme en œuvre en 2023, il faut pouvoir la décider maintenant. D'une certaine façon, le moment clé pour l'orientation des élèves sera le passage de l'hypokhâgne à la khâgne, pour rester en khâgne dite classique, où la formation de tronc commun en langues anciennes est heureusement « langues et cultures », item qu'il était souhaitable d'éviter en hypokhâgne.

S'agissant de la publication du corpus, elle fera partie du travail du groupe de cadrage qui suivra. Le débat est clair, sur trois possibilités :

- ne donner aucun corpus à cette nouvelle épreuve écrite et orale ;
- donner un programme extrêmement restreint, qui perdrait en ouverture ;
- donner une sorte de corpus, qui serait trop grand pour être un programme mais proposerait malgré tout une sorte de repère, dans l'équité, pour éviter la fausse ouverture que représente parfois la culture générale.

Il a abouti à cette notion de « corpus », qui serait annoncé deux ans à l'avance, en même temps que la thématique d'hypokhâgne, mais ne serait véritablement travaillée pour l'épreuve que dans la khâgne. Cette thématique se situe aussi dans cet équilibre très large de l'ouverture générale et de la formation spécialisée. Mais il s'agit effectivement d'une formation générale aux langues anciennes, qui se spécialise peu à peu vers les épreuves du concours.

Barbara CASSIN juge ce projet cohérent avec l'ensemble des réformes proposées. Elle voudrait aussi signaler un danger, vu de l'extérieur. On pourrait affirmer qu'il n'y a plus besoin ni du latin, ni du grec pour entrer à Princeton et à l'ENS, ce qui signifie que ce n'est plus nécessaire nulle part. Frédéric Worms a apporté tous les éléments pour qu'on ne puisse pas l'affirmer mais cela n'empêchera pas qu'on le dise. En outre, Barbara CASSIN est convaincue que disposer d'une traduction demande exactement ce qu'il faut pour comprendre un texte, et pas plus.

Par ailleurs, Barbara CASSIN espère que les personnes qui n'apprendront que peu ou pas de grec ou de latin auront envie de le faire, et qu'on saura leur donner cette envie. Le plus important est ce qui se passera après le concours, la façon dont ces personnes seront accueillies et pourront travailler de manière efficace, ouverte, généreuse, à l'intérieur de l'ENS. Elle suggère donc de travailler sur « l'après ».

Frédéric WORMS convient qu'il s'agit du point essentiel, lié au sujet précédent. En effet, le but consiste, en un sens, à donner envie et à montrer que l'École normale est accessible, y compris dans ses épreuves les plus spécifiques et exigeantes. Le département des sciences de l'Antiquité est très confiant sur son existence et les débouchés, avec un tarissement de certains postes mais aussi de nouveaux profils de recherche, sur les humanités numériques et d'autres sujets, pour lesquels l'Antiquité est une exigence spécifique, prise dans ce tronc commun construit sur différents enjeux contemporains. Ce désir du texte antique, de la pratique des textes, fera l'objet d'un accompagnement et d'une pédagogie très forte à l'entrée à l'École.

Clotilde HEINRICH, en tant que représentante des élèves et antiquisante, salue l'intégralité de cette réforme, y compris s'agissant des points sur lesquels Frédéric Worms est passé rapidement, comme la suppression de « *l'improviso* » homérique, moment assez humiliant de l'oral pour la totalité des personnes qui le passent. L'ajout du dictionnaire à l'oral peut aussi être un risque.

Par ailleurs, Clotilde HEINRICH indique que parmi les étudiants et élèves les plus brillants du département figurent des personnes ayant commencé souvent le latin et le grec en hypokhâgne. Aussi, elle doute que cette réforme ou le mouvement général du DSA produisent de moins en moins d'excellents spécialistes de grec et de latin.

Clotilde HEINRICH estime également que les professeurs de ce que l'on appelle des « petites » classes préparatoires, même si elle n'est pas sûre de comprendre ce qualificatif, sont d'excellents préparateurs, y compris pour l'épreuve du commentaire. Cette méthodologie n'est abordée nulle part ailleurs, mais ils sont tout à fait capables de préparer d'excellents commentateurs.

En outre, Clotilde HEINRICH partage l'inquiétude exprimée quant à la baisse de la présence, au niveau du secondaire, des langues anciennes. Cependant, à l'échelle des classes préparatoires et de l'ENS, le DSA est le plus gros département des Lettres après celui de la philosophie. En tout état de cause, il est très bien doté pour la partie lettres de l'École. Pour ce qui concerne les classes préparatoires, il y était le plus demandé.

En tant qu'antiquisante, et pour en avoir discuté avec des camarades, des collègues et des professeurs de CPGE, Clotilde HEINRICH est ainsi heureuse de cette proposition de réforme.

François HARTOG soumet au vote la réforme des épreuves de langues anciennes au tronc commun du concours A/L.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la réforme des épreuves de langues anciennes au tronc commun du concours A/L.

Nombre de votants : 24

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 2

2. Modification du coefficient des épreuves de chimie au concours PC (vote)

Anne CHRISTOPHE présente la proposition, élaborée à la demande du département de chimie et en concertation avec le vice-président du concours PC et du département de physique. Elle consiste à augmenter les coefficients des épreuves de chimie, à l'écrit et à l'oral, pour deux raisons. La première tient au souhait de passer un message sur l'importance de cette discipline et le fait que les chimistes sont bienvenus à l'École normale supérieure. L'ENS de Paris Saclay a procédé de même et cela a été très bien perçu par les enseignants et élèves de CPGE.

La proposition est également avancée suite au constat que des étudiants ayant choisi l'option chimie, et qui sont admissibles, voire admis, avaient surtout de très bonnes notes en mathématiques mais pas nécessairement en physique et en chimie. L'idée consiste donc à augmenter le poids de ces deux matières par rapport à celui des mathématiques.

Comme indiqué dans la note transmise au conseil d'administration, qui présente aussi la situation actuelle, il est proposé de passer le coefficient de mathématiques de 5 à 4 pour les écrits et de 20 à 16 pour les oraux et celui de chimie de 7 à 8 pour les écrits et de 26 à 28 pour les oraux, sachant que pour ces derniers, le coefficient de physique serait augmenté de 20 à 22.

François HARTOG soumet au vote la modification du coefficient des épreuves de chimie au concours PC.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la modification du coefficient des épreuves de chimie au concours PC.

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

IV. Points financiers

1. Budget rectificatif 2021 n° 2 (vote)

Marc MÉZARD propose une brève introduction, avant de laisser la parole à Rénald Caruana pour la présentation du budget rectificatif n° 2. Comme chacun le sait, le déroulé budgétaire 2021 est complexe, au vu de la nécessité de s'adapter en cours d'année à l'évolution de l'épidémie de Covid et à son intermittence. Pour cette raison également, l'ENS a prévu à l'automne un troisième budget rectificatif, qui permettra de procéder aux meilleurs ajustements afin que les résultats de l'année soient le plus conformes possible aux prévisions.

Ce BR 2 a été élaboré dans une hypothèse dynamique de reprise, selon laquelle l'École pourrait, à partir de maintenant et jusqu'au mois de décembre, travailler sereinement, sans être handicapée par des questions sanitaires. Si elle avait été présentée il y a 15 jours, tout le monde aurait convenu qu'il s'agissait de la bonne hypothèse mais aujourd'hui, cela semble moins sûr. Il faut donc être capable de s'adapter et l'idée d'élaborer un troisième BR s'est ainsi imposée à l'établissement.

Marc MÉZARD souligne que Rénald Caruana présentera un budget compliqué à construire et il y a lieu, à cet égard, de remercier tous les services qui ont participé à son élaboration. Ce BR est très dynamique, avec des recettes prévues autour de 138 M€, ce qui est très conséquent par rapport aux exercices précédents.

Rénald CARUANA ajoute que le BR 3 vise à travailler sur la programmation des crédits, non seulement pour en obtenir un meilleur ajustement mais aussi pour mettre à disposition, dès le

1^{er} janvier 2022, ceux qui n'auraient pas été utilisés au cours de l'année 2021 et éviter ainsi au maximum une indisponibilité sur les opérations pluriannuelles.

Pour ce qui concerne le BR 2, le plafond d'emplois demeure inchangé. Il est envisagé une augmentation de 38 ETPT pour le plafond ressources propres, portant le total à 398 ETPT. Elle est liée à la hausse de 1,6 M€ des dépenses de personnel, prévue sur les contrats de recherche. Deux éléments font donc l'objet d'un vote : le plafond État, à hauteur de 1 387 ETPT, et le plafond global de l'établissement, à hauteur de 1 785 ETPT.

Concernant les recettes, il est prévu une augmentation de 2 M€. Elle est due aux deux tiers aux prévisions sur les contrats de recherche, pour 1,3 M€, et pour le tiers restant aux recettes globalisées. Ces dernières sont en hausse de 0,6 M€, amenant le total à un peu plus de 102 M€. Il est prévu une augmentation de 200 000 € au titre de la subvention pour charges de service public (SCSP), correspondant d'une part, aux dépenses sur les autotests, pour 195 000 €, et d'autre part, à la prolongation des contrats Covid, qui ont fait l'objet d'un ajustement en début d'année, pour 42 000 €. Il est également prévu une augmentation des recettes propres de 400 000 €, répartis essentiellement sur la hausse des frais de gestion pour les contrats de recherche, à hauteur de 200 000 €, et divers remboursements fournisseurs, pour 100 000 €.

S'agissant des recettes fléchées, l'augmentation envisagée s'élève à 1,3 M€, le total des prévisions s'établissant à 32,8 M€. On observe une double variation, avec une hausse de 3,3 M€ pour les contrats de recherche et une diminution de 2 M€ sur les recettes liées au CPER. Concernant les contrats et prestations de recherche, l'établissement connaît une année dynamique. Il avait été prudent en termes de prévisions mais au vu du nombre et du rythme de signature des contrats, elles ont augmenté de 1,3 M€. En outre, une hausse de près de 900 000 € est inscrite sur la partie ANR, hors investissements d'avenir. De bons résultats sont observés sur ces financements et l'établissement dépose un nombre croissant de dossiers. Il est donc nécessaire d'anticiper une hausse des recettes, à hauteur de 300 000 € sur la partie européenne, dont 200 000 € pour le seul projet Hiscore.

Pour ce qui concerne les recettes du CPER, l'ENS demande au rectorat des financements en fonction de l'avancée des travaux. Cette année, au regard de l'équilibre entre les recettes cumulées et les dépenses cumulées, le besoin en financement est moindre, raison pour laquelle les recettes prévues au titre du CPER ont été diminuées de 2 M€.

S'agissant des dépenses, elles augmentent de 5 M€, pour un total s'établissant à presque 138 M€. Leur évolution est portée majoritairement par les contrats de recherche. Le dynamisme exprimé en recettes se retrouve sur la partie dépenses, avec 55 % d'augmentation, soit 3 M€ pour les contrats de recherche. Le CPER représente une hausse de 0,5 M€.

Concernant les dépenses globalisées, hors contrats et CPER, il est prévu une augmentation de 2 M€ sur les crédits de fonctionnement. Pour les crédits de paiement, une hausse de 6 M€ est envisagée, pour un total de 146 M€. Elle est essentiellement portée par les dépenses fléchées, dont 80 % concernent les contrats de recherche. Le fonctionnement voit une augmentation des CP de 2,7 M€, dont 1,9 M€ lié à l'accélération de l'activité. Il faut également noter 700 000 € de dépenses globalisées supplémentaires au regard des besoins accrus dans le cadre de l'instruction de ce budget rectificatif. Les demandes complémentaires en AE (1,1 M€) sont essentiellement liées à la maintenance, aux fluides, aux autotests, au fonds d'indemnisation des personnes handicapées de la fonction publique (FIPHFP), aux autres dépenses RH pour la formation, les mises à disposition, etc. À cet égard, la totalité des AE n'a pas été ouverte, mais seulement une partie en CP pour garantir l'équilibre budgétaire.

Concernant les investissements, les dépenses augmentent de 1,6 M€. Cette hausse concerne principalement les contrats de recherche, dont pour moitié l'accélération de l'activité. La partie dépenses globalisées représente 600 000 €, avec la nouvelle opération cour Pasteur pour

200 000 €. Un tableau détaillé à la fin de la note de l'ordonnateur présente, opération par opération, les ajustements budgétaires réalisés sur la partie immobilier.

En termes d'équilibre budgétaire, le solde, qui se situait à - 6,8 M€, est déficitaire de 4 M€ supplémentaires, à - 10,8 M€. En effet, l'augmentation des dépenses est supérieure à celle des recettes. Le déficit globalisé augmente légèrement, passant de - 3,4 M€ à - 4,1 M€, et le déficit fléché atteint 6,7 M€. Ce dernier est dû majoritairement au CPER, qui représente 4,5 M€. Même avec un déficit budgétaire, l'établissement reste excédentaire, de manière pluriannuelle, sur le CPER.

Une fois ce solde budgétaire réalisé, on enregistre une variation de trésorerie équivalente. Avec ce prélèvement, la trésorerie prévisionnelle de l'établissement se situe à 34 M€, correspondant à 86 jours. Sachant que le seuil d'alerte du ministère est fixé à 30 jours, le niveau de trésorerie reste confortable à ce jour.

Pour ce qui concerne les grands équilibres patrimoniaux, l'inscription des nouveaux produits issus du présent BR, de 4,4 M€, et la variation des charges conduisent à un résultat qui demeure positif, à un peu plus de 22 000 €. Le BR 1 présentait une petite marge de manœuvre et l'excédent est conservé au BR 2 mais en diminution.

Concernant la partie investissements, la prévision de prélèvement sur le fonds de roulement s'établissait à 3 M€. La diminution du résultat a entraîné une baisse de la capacité d'autofinancement. Il est aussi prévu une diminution des recettes d'investissement et une augmentation des dépenses. Ainsi, la prévision de prélèvement sur le fonds de roulement passe à 6 M€ et le fonds de roulement s'établit à 14 M€, soit 43 jours, supérieurs au seuil de sécurité recommandé de 15 jours.

Nicolas CHÉRON précise que Frédérique Fleck s'abstiendra, regrettant qu'il ne soit toujours pas prévu une compensation du télétravail contraint lors de la cirse Covid.

François HARTOG soumet au vote le budget rectificatif n° 2.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le budget rectificatif 2021 n° 2.

Nombre de votants : 24

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 4

2. Lettre d'orientation budgétaire 2022 (vote)

Marc MÉZARD explique qu'à l'instar du budget rectificatif, l'orientation budgétaire pour 2022 est marquée par un climat d'incertitude notoire. Son élaboration ne se situe pas encore au stade des projections quantitatives fines mais se fonde sur une hypothèse de reprise d'activité complète. Il conviendra d'ajuster cette prévision à l'automne.

Marc MÉZARD saisit cette occasion pour saluer l'arrivée dans ce conseil d'administration de Myriam Fadel. Nouvelle directrice générale des services, elle a intégré l'ENS il y a trois jours, en remplacement de Laurence Corvellec, qui a rejoint au début du mois de juin son nouveau poste de directrice générale des services de l'université d'Aix-Marseille.

Myriam FADEL se dit extrêmement ravie de rejoindre cette école et PSL. Elle y est entrée en fanfare, en participant au conseil scientifique. Elle poursuit avec le conseil d'administration, ce qui lui permet de se trouver directement au cœur de tous les sujets, et c'est avec grand plaisir qu'elle y participe.

Laurent BEAUCHET indique que sa présentation de la partie RH de la lettre d'orientation budgétaire 2022 s'articulera autour de deux axes : le contexte et les perspectives 2022, d'une part, et les principales orientations RH, d'autre part.

En termes de contexte et de tendance, l'ENS sort d'une crise sanitaire et entre dans une période d'évolution réglementaire importante avec la mise en œuvre progressive des mesures de la loi de programmation de la recherche (LPR). Les conséquences politiques, sociales et économiques de la crise sanitaire sont indéniables. En matière RH, l'enjeu consiste à repenser les environnements et les organisations du travail, en capitalisant sur la dynamique du travail à distance et l'environnement numérique mis en place à marche forcée pendant l'épidémie. Il est aujourd'hui nécessaire de stabiliser les contours et les pratiques d'espaces de travail appelés variables, avec des agents sur les sites, d'autres en télétravail, ou encore, dans les mois à venir, des solutions dans des tiers lieux. Il faut ajouter à ces changements déjà engagés un contexte budgétaire relativement contraint, rendant parfois difficile les arbitrages des moyens humains.

En matière de prévision de la masse salariale, son pilotage et sa maîtrise constituent toujours une priorité majeure afin d'identifier les marges de manœuvre, à court et moyen terme, permettant de donner une visibilité nécessaire à la prise de décisions, d'opérer des choix et d'ouvrir le dialogue de gestion entre l'équipe de direction et les structures et services. En 2022, les dépenses de masse salariale devraient progresser, dans une phase de reprise importante, alors que les prévisions de recettes seront sans doute relativement stables.

En termes d'orientations RH, de projets et d'objectifs, le processus rénové d'allocation de ressources mis en œuvre pour la campagne de moyens 2021 sera renforcé et mis en cohérence avec le schéma directeur du handicap 2021-2024. S'agissant de la lutte contre les discriminations, l'École a établi un plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, qui a été adopté en comité technique le 16 avril 2021. Il se traduira par un déploiement progressif et pluriannuel des actions qui y figurent.

Enfin, Laurent BEAUCHET mentionne un point d'actualité, suite au souhait du CNRS de faire évoluer le dispositif de professeurs attachés, déployé à l'ENS depuis 2014, puis à PSL en 2019. Une réflexion a été engagée et PSL, l'ENS et le CNRS travaillent en lien avec le ministère pour proposer une évolution de ce statut particulier, en vue de sa pérennisation dans une nouvelle forme, au bénéfice de l'ensemble des établissements et des chercheurs qui s'investissent auprès des étudiants dans l'enseignement supérieur.

En matière de mesures salariales, nombre d'entre elles sont issues de la LPR, dont la mise en œuvre a commencé en 2021 et va se poursuivre tout au long de l'année 2022. La diapositive à l'écran fait état des mesures déjà en place et de celles qui arriveront prochainement, suite à la publication des textes pertinents.

En outre, l'ENS a engagé depuis plusieurs années une démarche de qualité de vie au travail, qui se poursuivra en s'adaptant au contexte post-crise sanitaire. Cette dernière a conduit à une réorientation des priorités, concentrées sur la gestion de la crise, puis la préparation d'une reprise d'activité. Le volet dédié à la préservation de la qualité de l'environnement de travail et l'amélioration des lieux de vie de l'École s'en est trouvé modifié pour répondre à l'urgence de la situation. L'année 2022 sera l'occasion de produire un état des lieux, dont l'élaboration a déjà commencé et qui a été présenté partiellement au comité technique. Il s'agirait également de revoir le plan d'action, de mener une réflexion sur le droit à la déconnexion et de poursuivre les aménagements des lieux de vie.

Par ailleurs, le sujet de la participation de l'ENS à la protection sociale complémentaire de ses agents, qui avait été évoqué en 2021, reste d'actualité en 2022. Toutefois, pour le moment, l'École attend de savoir si le ministère conclura un accord collectif, rendant obligatoire l'adhésion à la complémentaire retenue par ce dernier.

Concernant le SIRH, une réflexion a été engagée à l'échelle de PSL, dans le cadre de la convergence des systèmes d'information. Dans le même temps, le SRH a entrepris une analyse approfondie des solutions disponibles et homologuées par la DGSIP. Un déploiement n'est pas envisagé avant fin 2023, même s'il est essentiel et nécessaire à l'évolution de l'outil.

Enfin, un sujet très important occupera largement l'École en 2022, à savoir la préparation des élections professionnelles à la fin de l'année, et la mobilisera pour un scrutin qui sera marqué par la mise en place de nouvelles instances de dialogue social et la généralisation du vote électronique.

Réналd CARUANA indique qu'il appellera les prévisions budgétaires plutôt « esquisses budgétaires », car présentées en ce début juillet 2021 pour une lettre d'orientation et un budget initial 2022. Le but de cette LOB consiste à poser un premier cadrage afin d'apporter un éclairage à la campagne de moyens et de guider la préparation budgétaire. C'est en ce sens qu'il utilise le terme « esquisse » ou « guide » qui servira à l'artiste pour réaliser son œuvre. Il faut souligner à cet égard que l'ENS élabore un cadre budgétaire depuis 2020, et à chaque fois, celui de la LOB n'est pas très éloigné de celui voté en budget initial.

Sur la partie recettes, il est prévu en 2022 une diminution de 4,6 M€ par rapport au budget initial 2021. Elle est due, d'une part, à une baisse de 6 M€ du CPER, car l'ENS n'a pas besoin de versement au regard des dépenses prévues. D'autre part, il est à noter une stabilité des recettes de mécénat et des contrats de recherche globalement, qui cache plusieurs variations. Il s'agit notamment d'une hausse sur la partie ANR et d'une diminution sur l'Union européenne. L'École reste également prudente sur les financements provenant du privé, eu égard aux conséquences de la crise sanitaire.

Pour ce qui concerne les recettes globalisées, il est prévu une augmentation de 1,2 M€. La subvention pour charge de service public devrait s'accroître de 300 000 €, en lien avec les mesures salariales liées à la LPR, les mises à disposition, les prolongations de contrats Covid, etc. Concernant les autres recettes globalisées, il est anticipé en 2022 un retour de l'activité à l'échelle de 2019, sur l'hébergement, les frais de gestion des contrats de recherche, les prestations de laboratoire ou la restauration.

Il est aussi prévu un remboursement de TVA lié au CPER. En effet, une fois que l'EPAURIF a justifié les crédits, l'ENS demande la récupération de cette taxe liée aux dépenses réalisées.

Sur la partie recettes et les autorisations d'engagement, il est prévu un budget à 147 M€, soit une augmentation de près de 20 M€, qui concerne essentiellement le CPER. L'opération Grand Hall serait engagée en totalité. Il est également envisagé une hausse de la masse salariale de 0,5 M€. L'État versera à l'ENS 300 000 € supplémentaires de recettes destinées aux mesures salariales, qui vont entraîner des dépenses salariales. Par ailleurs, dans la politique RH évoquée par Laurent Beauchet figurent 200 000 € de coûts supplémentaires.

Pour ce qui concerne l'arbitrage des crédits des départements, laboratoires, services, il est prévu à ce jour qu'il soit équivalent en 2022 à celui effectué en 2021. Concernant les projets immobiliers, une baisse de 300 000 € est envisagée sur les dépenses, basée sur la moyenne des trois dernières années. S'agissant des contrats de recherche et de mécénat, une stabilité est observée en recettes comme en dépenses.

Concernant la partie dépenses en crédits de paiement, qui va impacter le solde budgétaire, elle atteindra 127 M€, ce qui représente un déficit global de 3,4 M€, dont 2 M€ liés aux dépenses globalisées. Il faut rappeler qu'il est prévu un minimum de 2,6 M€ de dépenses liées aux projets immobiliers. En termes de soutenabilité, le déficit correspond donc à ces derniers, ce qui représente un équilibre tout à fait sain, dès lors que l'ENS dispose de la trésorerie, ce qui est le cas.

En conclusion, si l'on considère ce budget, avec la totalité des prévisions de recettes et de dépenses, il est soutenable. Cependant, l'équilibre comptable ne sera atteint que sous deux conditions, en premier lieu un montant de dépenses d'investissement au moins égal à 3,3 M€. Si les crédits en dépenses distribués sont moindres, le budget sera en déficit, sachant que sur ces 3,3 M€, il est déjà prévu 2,6 M€ pour les projets immobiliers. Par ailleurs, ce projet est équilibré si le niveau de CP est inférieur au niveau d'AE.

Rénauld CARUANA signale que les tableaux présentés dans son exposé figurent intégralement dans la lettre d'orientation budgétaire de l'établissement.

Wessim JOUINI relève que les dépenses d'immobilier de ces deux dernières années étaient en hausse pour cause d'adaptation au Covid. Il ne s'agit donc pas réellement d'investissement, qui conduirait à augmenter la valeur de l'actif, mais plutôt d'une forme de dépense de fonctionnement. Elle aura d'ailleurs un impact, puisqu'il faudra faire le chemin inverse, si le souhait est de réaliser notamment la transformation de cuisines en turnes.

Rénauld CARUANA convient que des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées au Covid ont été effectuées l'an dernier. Mais les dépenses spécifiquement liées à la crise sanitaire se sont élevées à 600 000 € ou 700 000 € alors que les dépenses d'investissement de l'École ont atteint 4 M€ à 5 M€. Ainsi, cette année, au titre du seul CPER, l'ENS a prévu de dépenser 9 M€ d'investissement, ce qui représente un ensemble plus important que celui de l'impact Covid.

François HARTOG renvoie à la dernière page du BR, qui présente un résumé des principales opérations immobilières, ce qui permet de resituer l'important poids de ces projets pour l'École.

Jean-Louis HALPÉRIN relève, en page 12, qu'il est question de maintenir un soutien fort aux UMR et départements, sachant que les crédits alloués ces deux dernières années étaient en diminution par rapport aux précédentes. Aussi, il se demande s'il s'agit d'en rester à ce stade ou de revenir au budget antérieur. Par ailleurs, il demande ce qu'il faut entendre par le maintien « *d'un niveau correct de postes de BIATSS qui sont cruciaux* » et s'il existe des risques pour les postes de BIATSS qui ne sont pas jugés cruciaux.

D'autre part, il faut noter l'incertitude concernant les professeurs attachés du CNRS, ou en tout cas la reprise de la discussion à ce sujet. En page 14, il est fait référence au recrutement par PSL de professeurs attachés pour les programmes gradués et au fait que l'ENS s'est positionnée sur certains d'entre eux. Jean-Louis HALPÉRIN voudrait avoir des précisions à ce sujet et rappelle ses craintes qu'une partie des recrutements des enseignants-chercheurs de l'ENS passe dans les compétences de PSL et ne soit plus contrôlée par l'École seule.

Enfin, en page 15, s'agissant de la politique des ressources humaines, Jean-Louis HALPÉRIN note qu'il est annoncé un recrutement limité d'enseignants-chercheurs, en fonction du nombre peu important de départs à la retraite. Il voudrait en savoir plus, notamment en ce qui concerne la préoccupation, que les élus ont fait connaître plusieurs fois, sur le recrutement de maîtres de conférences et la nécessité de rééquilibrer leur apport dans le corps enseignant.

Marc MÉZARD tient à replacer dans leur contexte les questions du soutien aux UMR et du niveau correct pour les BIATSS. Des termes prudents ont été employés dans cette LOB. Il faut que l'ensemble du conseil d'administration ait conscience de la difficulté de l'élaboration du budget 2021, y compris des budgets rectificatifs. Lors de la construction de l'ensemble du budget, le compte de résultat était en déficit de près de 1 M€, ce qui avait nécessité de demander une autorisation spéciale au rectorat pour le voter.

Avec le BR 1 et le BR 2, l'équilibre a été rétabli pour 2021 mais il reste précaire, le BR 2 présentant aujourd'hui un compte de résultat autour de 20 000 €, soit pratiquement zéro à l'échelle du budget de l'École. Les marges restent donc extrêmement limitées sur l'ensemble des arbitrages, tant en

fonctionnement qu'en ressources humaines. C'est la vérité depuis plusieurs années et il faut souligner que les arbitrages en comité de direction pour élaborer le budget et le proposer au conseil d'administration sont extrêmement difficiles. Il est donc essentiel que celui-ci en ait conscience, et cela explique ces termes prudents, tout en sachant que la direction est parfaitement consciente que le soutien aux UMR, le niveau correct pour les BIATSS et le maintien du recrutement des enseignants-chercheurs sont tous très importants. Cependant, il faudra prendre en compte les contraintes en question.

S'agissant du dispositif des professeurs attachés, Marc MÉZARD signale qu'il va évoluer, à la demande du CNRS mais aussi dans un souci de stabilisation. Une nouvelle façon de l'organiser, du point de vue administratif, est en cours d'identification. En ce qui concerne la phrase en haut de la page 14 sur le positionnement de l'ENS, il avoue qu'il ignore ce qu'elle signifie exactement. Anne Christophe, qui a mieux suivi le sujet, pourrait peut-être en dire un mot.

Anne CHRISTOPHE explique que trois ouvertures de postes de professeurs attachés sont prévues en sciences, dont un en physique, correspondant à un remplacement suite à la fin d'un poste au terme de six ans, qui est rouvert dans le dispositif PSL. Il en va de même pour les deux postes de DMA, qui a une structure un peu particulière. Il fait tourner ses professeurs attachés tous les trois ans et deux d'entre eux arrivant à l'issue de cette période démissionnent, d'où le recrutement de deux nouveaux dans le dispositif PSL.

Frédéric WORMS ajoute que l'École est concernée par l'ouverture d'un poste du dispositif PSL, qui relèvera du programme transdisciplinaire SHS-santé numérique, hors programmes évalués, et accompagnera le projet de Val-de-Grâce. Sa charge de formation comprendra également le lien avec le programme médecine et humanités. Il sera rattaché à l'UER TransLitterae, sur le nouveau dispositif PSL, mais sans participation de l'unité comme telle au budget.

Marc MÉZARD fait valoir que la direction a voulu partager avec le conseil d'administration le constat de départs peu nombreux. Il y en aura tout de même un peu, puisque des personnes prennent des postes et des promotions ont lieu. Mais il est certain qu'il ne s'agira pas d'une campagne massive.

En outre, Marc MÉZARD rappelle qu'une réponse avait été apportée à la question du rééquilibrage entre professeurs et maîtres de conférences lors d'un précédent conseil. Il avait été indiqué qu'il n'y aurait pas un profond déséquilibre sur le long terme. Il souligne également que les directives gouvernementales actuelles imposent une proportion autour de 40 % de professeurs et 60 % de maîtres de conférences. Cela implique pour nombre d'universités de prévoir des promotions de maîtres de conférences à professeurs. Il se trouve que l'École, pour sa part, est assez proche de cet équilibre, à une ou deux unités près.

Nicolas CHÉRON relève entre le compte financier 2019 et le budget 2022 une baisse de 8 % pour les Lettres, alors qu'il a été annoncé un retour à la normale. Il entend bien que les arbitrages sont compliqués mais 8 % correspondent à 223 000 €, ce qui n'est pas négligeable, sachant que la baisse est moindre pour les Sciences.

S'agissant des contrats doctoraux PSL, Nicolas CHÉRON relève en page 14 que le remboursement de PSL ne compense pas leur montant réel, ce qui impacte le budget à hauteur de 287 000 €. Il se demande si dans un contexte budgétaire tendu, il est prévu de revoir la convention de reversement entre l'ENS et PSL, qui est toujours un peu compliquée à gérer, et de faire revenir ce montant sous la gestion de l'École.

D'autre part, Nicolas CHÉRON fait part d'une demande de Frédérique Fleck, à propos des postes de professeur attaché. Elle avait demandé à plusieurs reprises en conseil de revoir la composition du comité de sélection, qui ne comporte que quatre personnes, dont une seule représente le département concerné. De plus, lors de précédentes séances, Marc Mézard et Alain Fuchs avaient indiqué que sa composition serait revue. Frédérique Fleck a demandé au conseil d'administration

de PSL, le 24 juin dernier, ce qu'il en était de ce projet et le vice-président a répondu qu'aucune réflexion n'était prévue sur la composition de ces comités de sélection, qui donne satisfaction, puisqu'aucune remontée pour les modifier n'a jamais été reçue. Nicolas CHÉRON y voit un problème de communication et appuie la demande de Frédérique Fleck sur ce point.

Concernant les équilibres entre postes de professeurs et de maîtres de conférences, il avait été démontré au dernier conseil d'administration que sur le long terme, globalement, ils évoluaient peu. Nicolas CHÉRON serait d'accord si l'on s'arrêtait uniquement à 2020. Cependant, il souligne que cette année, ont été ouverts cinq postes de professeurs, contre un seul poste de maître de conférences. Il ne s'agit certes que d'une année mais il convient tout de même de veiller aux postes de maîtres de conférences ainsi qu'à l'application de la directive du ministère.

Enfin, s'agissant de la complémentaire santé, Nicolas CHÉRON indique que Frédérique Fleck réitère sa demande d'éviter les fonds de pension. Il a bien entendu que l'ENS était en attente d'une directive globale. Il n'empêche que cette demande est formulée.

Marc MÉZARD explique, s'agissant des contrats doctoraux, que les montants octroyés par le MESRI pour leur financement s'avèrent insuffisants pour verser les salaires chargés des doctorants. Aussi, tous les établissements les complètent pour les contrats doctoraux du ministère. Ceux qui arrivent à l'ENS via PSL en font partie. Par ailleurs, il mentionne un exemple qui va en sens inverse. Bon nombre des 137 contrats doctoraux spécifiques normaliens font chaque année leur doctorat dans un établissement qui n'est pas l'École normale. Celle-ci verse un montant pour le contrat, mais les établissements d'accueil doivent le compléter. Il ne s'agit pas d'une somme énorme, mais multipliée par 137 sur trois ans, cela représente beaucoup d'argent.

Marc MÉZARD pointe une véritable anomalie : le montant pour le contrat doctoral du ministère ne permet pas de financer l'ensemble du salaire du doctorant. Normalement, cette situation doit évoluer.

Alain FUCHS juge assez désagréables les reproches formulés à l'encontre de PSL, laissant entendre qu'elle ferait de la rétention sur la rémunération des contrats doctoraux. Avant d'avancer ce genre d'affirmation, il convient peut-être de se renseigner.

Quant à la composition des comités de sélection pour les professeurs attachés, PSL n'a pas répondu qu'il n'y avait aucune question sur le sujet. Frédérique Fleck en a posé une, qui a été traitée par PSL, en se renseignant à différents endroits, y compris à l'ENS, sur l'insatisfaction éventuelle quant à la façon dont ces comités ont été constitués. PSL en a déduit que la remarque formulée était prise en compte mais que dans les établissements, il était, de manière générale, entendu que la façon de constituer les comités de sélection était satisfaisante. Contrairement à ce qui a été dit, PSL a donc répondu à cette question.

Marc MÉZARD espère que les mesures financières d'accompagnement de la LPR permettront de revaloriser les contrats doctoraux, comme cela a été annoncé, et que le ministère les financera à 100 %, ce qui permettra de sortir de ces situations toujours un peu difficiles. Même lorsque l'École envoie des normaliens en thèse ailleurs, il arrive que les établissements d'accueil lui reprochent l'insuffisance des montants alloués pour financer ses contrats doctoraux.

Frédéric WORMS ajoute que les contrats de professeurs attachés ne sont pas établis dans le cadre de recrutements à des postes. Il s'agit de fonctions, de statuts complémentaires de personnes qui ont des postes au CNRS. Par ailleurs, il remercie PSL, en particulier pour les départements Lettres. Leurs directeurs ne sont pas impliqués, comme le sont souvent ceux des Sciences, en tant que directeurs de programmes gradués. Cela peut poser un problème de représentation de ces structures. Mais de manière assez systématique, les directeurs de département Lettres sont présents dans les jurys de sélection de professeurs attachés. Et la directrice du département des sciences sociales fera partie du jury sur un poste PSL, que le DSS ne demande pas.

Cette représentation, à laquelle l'École est en effet très attachée, est assurée. Ces professeurs, qui vont aussi conduire des enseignements à l'ENS, ont la capacité d'être tuteurs. Les départements sont donc impliqués dans ces jurys.

François HARTOG soumet au vote la lettre d'orientation budgétaire 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la lettre d'orientation budgétaire 2022.

Nombre de votants : 24 Pour : 18 Contre : 1 Abstentions : 5

3. Dispense de paiement des droits d'inscription par les doctorants soutenant leur thèse avant le 31 mars 2022 (vote)

Marc MÉZARD rappelle que depuis la crise Covid, une commission permet d'attribuer une prolongation des contrats doctoraux. Toutes les demandes liées à la situation sanitaire ont été satisfaites, à travers l'attribution de trois mois de prolongation en moyenne, sur financement du ministère. Cela reste très variable, bien entendu, car la nécessité de prolonger une thèse dépend du sujet, du degré d'avancement, et diffère selon le besoin ou non de faire du terrain, des cultures, ou plutôt d'effectuer un travail plus théorique. Cette mesure sera maintenue pendant trois ans. L'ENS traite donc ce sujet chaque année. Étant donné que l'abondement du ministère permettait de prolonger les contrats doctoraux, elle avait considéré, l'an dernier, que ce serait une bonne mesure que de dispenser de droits d'inscription les thésards qui soutiennent leur thèse les trois premiers mois de l'année, sachant que normalement, elle doit l'être avant la fin de l'année.

Il est donc proposé de prolonger les contrats jusqu'à fin mars, pour rester cohérent avec les trois mois en moyenne de prolongation. Ainsi, les doctorants inscrits en 2021 et qui soutiendront leur thèse avant le 31 mars 2022, seront dispensés de droits d'inscription pour 2022. Tel est l'objet de cette délibération.

François HARTOG soumet au vote la dispense de paiement des droits d'inscription par les doctorants soutenant leur thèse avant le 31 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la dispense de paiement des droits d'inscription par les doctorants soutenant leur thèse avant le 31 mars 2022.

Nombre de votants : 24 Pour : 18 Contre : 1 Abstentions : 5

4. Maintien des critères et de la procédure d'exonération de droits d'inscription pour l'année 2021-2022 (vote)

Marc MÉZARD indique qu'il s'agit d'une mesure prise chaque année, consistant à établir la liste des critères et les procédures pour exonérer de droits d'inscription. Il est proposé de reconduire ceux votés en 2019 et 2020, à savoir une exonération totale pour :

- les réfugiés et les bénéficiaires d'une protection subsidiaire ;
- les boursiers CROUS s'inscrivant à une formation de l'ENS ;
- les pupilles de la Nation ;
- les normaliens inscrits pour la préparation de l'agrégation ;

L'exonération est totale ou partielle pour :

- les demandeurs d'emploi ;
- les personnes attestant de grandes difficultés financières et personnelles ;
- les bénéficiaires de l'allocation pour adulte handicapé ;
- les ressortissants extracommunautaires ;
- les étudiants inscrits à l'ENS au titre d'un accord international conclu par l'École.

Clotilde HEINRICH se réfère à la délibération du conseil d'administration du 16 octobre 2020, prévoyant que la décision d'exonération serait prise en amont du paiement des frais d'inscription alors qu'auparavant, les étudiants avançaient ces derniers pour en percevoir ensuite le remboursement. Aussi, elle souhaite s'assurer que la délibération proposée prévoit la reconduction de celle du 16 octobre 2020.

Marc MÉZARD rappelle que la disposition en question de la délibération 2020/29 s'énonce comme suit : « *décide que l'obligation de règlement des droits d'inscription à l'ENS sera suspendue au bénéfice du demandeur identifié en annexe, en attente de la décision rendue par le directeur, sur avis de la commission d'exonération* ». Elle fait bien partie des textes visés par la délibération proposée aujourd'hui.

François HARTOG soumet au vote le maintien des critères et de la procédure d'exonération de droits d'inscription pour l'année 2021-2022.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le maintien des critères et de la procédure d'exonération de droits d'inscription pour l'année 2021-2022.

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

5. Dispense de remboursement des sommes dues au titre du non-respect de l'engagement décennal (vote)

Marc MÉZARD se propose de présenter une synthèse des travaux de la commission chargée d'étudier de manière approfondie les dossiers de demande de sursis ou de dispense totale ou partielle des sommes dues au titre du non-respect de l'engagement décennal. Les dossiers soumis à l'examen ont été présentés à la commission le 3 mars et le 26 mai. Il les résumera en précisant l'avis de cette dernière. Si les membres du conseil d'administration en sont d'accord, il propose de procéder à un vote global sur l'ensemble des dossiers. Toutefois, si certains d'entre eux souhaitent une discussion et un vote spécifiques sur l'un ou l'autre de ces dossiers, celui-ci serait isolé.

Dossier 2017/279

Ce dossier a déjà été présenté deux fois en commission et une fois en conseil d'administration. La première commission du 13 avril 2018 avait statué sur un sursis de deux ans, au retour duquel les justificatifs attendus sur les recherches d'emploi dans le secteur n'étaient pas présents. La personne avait demandé une dispense partielle lors de la commission du 12 mai 2020, qui l'a refusée. Le conseil d'administration du 16 octobre avait suivi cet avis et ce dossier est repassé devant la commission du 3 mars 2021, avec une demande de prise en compte de frais d'inscription au titre de la formation à une école de journalisme. La commission estime que cette prise en compte n'est pas prévue par les textes et propose de refuser cette nouvelle demande de dispense.

Dossier 2020/986

Ce dossier concerne la demande de dispense partielle d'une personne travaillant dans l'édition et percevant des revenus relativement faibles. Après examen de leur niveau, la commission propose d'accorder une dispense partielle de 20 % de la dette de 25 771,37 €, qui serait ainsi ramenée à 20 617,10 €.

Dossier 2020/818

Il s'agit d'une demande de dispense partielle d'une personne qui travaille pour la société Total. La commission a statué que l'activité professionnelle exercée ne correspondait pas à celles permettant d'accorder cette dispense et propose de la refuser.

Dossier 2020/423

Ce dossier concerne la demande de dispense partielle d'une personne faisant valoir son engagement bénévole significatif auprès de la protection civile de Paris-Seine. La commission a considéré cet engagement, qu'il faut saluer par ailleurs, mais a constaté qu'il n'entrait pas dans le champ des dispenses d'engagement décennal.

Dossier 2020/554

Ce dossier avait déjà été présenté devant une commission et concerne une demande portant sur une période effectuée en tant qu'animateur de Radio classique en CDDU à temps partiel. Au regard des faibles revenus et de la situation instable inhérente à ce genre de contrat, la commission a proposé une dispense de neuf mois sur 18 mois, correspondant à la période du contrat en question. La dette initiale de 36 384,37 € serait ainsi ramenée à 31 706,38 €.

Dossier 2020/868

Il s'agit d'une demande un peu particulière d'une personne qui passe une fraction significative de son temps de travail à l'ENS Paris Saclay, tout en bénéficiant d'un CDI dans une société qui l'emploie pour une partie de son travail au sein de cet établissement public. La commission a considéré la quotité de travail de deux jours par semaine et propose une dispense de 40 % liée à cette activité, constatant que celle à temps partiel dans une entreprise privée et à l'ENS Paris Saclay permettait de prendre en compte la quotité de cette dernière. Cette dispense partielle ramène la dette initiale de 16 457,30 € à 9 874,38 €.

Dossier 2020/674

Ce dossier avait déjà été présenté devant une commission et concerne une demande de dispense totale d'une personne arguant du fait qu'il n'existe pas de post-doctorat adapté à son profil. La commission a maintenu son avis précédent et refuse la demande, l'activité professionnelle exercée dans une entreprise ne correspondant pas aux cas de dispense.

François HARTOG soumet au vote l'ensemble de ces dossiers, tels qu'ils ont été présentés, avec l'avis de la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les avis de la commission de suivi de l'engagement décennal sur les demandes de dispense présentées (6 demandes de dispense partielle + 1 demande de dispense totale).

Nombre de votants : 24

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 2

6. Modalités d'indemnisation des correcteurs de copies pour les concours A/L et B/L (vote)

Frédéric WORMS indique qu'il est proposé de reconduire le forfait adopté il y a deux ans pour les jurys des concours A/L et B/L, pour compléter les rémunérations des correcteurs des écrits, à partir d'un certain nombre de copies, ou pour compenser les rémunérations plafonnées par un arrêté du ministère, pour toutes les copies des ENS, à 7 € bruts par copie. Ce forfait avait été étendu l'an dernier à tous les correcteurs des concours pour des raisons liées à la pandémie, qui rendaient la correction extrêmement lourde et difficile. Il est proposé de revenir à la prime votée il y a deux ans, qui doit être soumise au conseil d'administration chaque année et reste décisive, compte tenu de l'insuffisante rémunération des correcteurs des copies de concours en Lettres de manière générale.

Ce tarif, pour des copies exigeant chacune plus d'une heure de correction, fait que l'heure de travail est actuellement rémunérée à 5,60 € nets. La contestation de cette restriction a conduit les établissements de la BEL, dont l'ENS, à apporter un complément mais qui ne peut plus suffire. Les jurys savent qu'ils sont en discussion avec le ministère et la DGESIP, en particulier pour obtenir une levée du plafond en question, puis les moyens permettant de mieux rémunérer la correction de ces copies. Ils savent aussi que les établissements n'ont toujours pas reçu de réponse, à ce stade, sur le fond.

Cette situation atteint aujourd'hui sa limite et les jurys sont plus qu'inquiets et se disent désormais incapables de recruter des collègues. Elle prend aujourd'hui une forme tout à fait critique puisque deux commissions du jury B/L ont d'ores et déjà démissionné du concours, de même que le vice-président du concours d'entrée à Saclay en sciences sociales. L'ensemble du jury du concours A/L demande au ministère, pour le 15 septembre prochain, une réponse sur cette revalorisation. Une grande partie du jury réuni dans cette même salle, il y a quelques jours, n'a pas encore démissionné, mais en cas d'absence de réponse ou de réponse négative à cette date, elle s'associera aux collègues du concours B/L pour le faire.

En tant que président de ces deux jurys, Frédéric WORMS s'avoue extrêmement inquiet. Non seulement cette prime, soumise au vote du conseil d'administration, est plus indispensable que jamais mais elle ne suffit plus et pèse sur les établissements. L'ENS avait déjà transmis un courrier, en espérant obtenir une réponse pour le jury de la semaine dernière mais cela n'a pas été le cas. Il faut maintenant impérativement une réponse du ministère avant le 15 septembre. À défaut, il serait très inquiet du message qu'enverrait une démission d'ensemble du jury du concours A/L et du risque qu'elle ferait peser sur la confiance dans celui-ci, la qualité des corrections et simplement sa tenue l'an prochain.

Frédéric WORMS attire également l'attention des collègues en interne sur le fait que les départements et toute l'École sont concernés par ces recrutements. Il est possible que le ministère accompagne la réponse espérée à ces requêtes de financement d'une demande de réflexion sur les concours eux-mêmes. Mais nul n'en sait rien pour l'heure, l'École n'ayant pas encore reçu de réponse à ses demandes répétées.

Nicolas CHÉRON partage ces inquiétudes, exprimées depuis deux ans, sans aucune réponse du ministère. Il s'abstiendra a minima sur la proposition à l'examen car cette situation ne le satisfait pas. Par ailleurs, tout le monde avait perçu la prime d'harmonisation l'an passé et il s'étonne qu'il soit proposé cette année au conseil d'administration de voter pour son versement seulement à une partie des correcteurs. Il est affirmé que les corrections des copies ne sont pas suffisamment payées mais la prime sera supprimée pour une partie des personnes concernées. Il relève ainsi une incohérence entre le constat et la proposition soumise au vote. Il préférerait que cette prime soit octroyée à tous pour compenser le montant trop faible de 7 €. Dans le cas contraire, il votera contre la délibération.

Frédéric WORMS explique qu'il s'agit vraiment de maîtriser ce sujet. Rentrer dans une compensation généralisée du prix de la copie n'est pas possible, même juridiquement. Un cadre sur l'harmonisation a été défini. Cette dernière est elle-même un vrai sujet. Certaines réunions prennent beaucoup de temps pour l'harmonisation à partir d'un certain nombre de copies. L'an dernier, une sorte de prime de contexte avait été ajoutée, en raison de l'extension des difficultés pour tout le monde en juillet.

Néanmoins, Frédéric WORMS comprend la question et propose de revenir au cadre normal pour montrer les contraintes, qui sont réelles, des établissements menaçant de quitter la banque d'épreuves, en raison notamment du coût des concours. Dauphine a déjà quitté la partie A/L pour ce motif et les établissements font face à des frais liés à la numérisation, au Covid, etc.

La direction propose donc de revenir au cadre officiel de cette prime d'harmonisation cette année, en ayant plus que conscience que l'École se trouve maintenant à un tournant de ce sujet.

Jean-Louis HALPÉRIN demande si le conseil d'administration pourrait assortir son vote d'une motion, en soutenant cette demande unanime auprès du ministère.

Marc MÉZARD assure que c'est tout à fait possible. L'ENS sollicite le ministère depuis plus d'un an et de manière très appuyée ces derniers temps. En effet, elle arrive dans une phase où elle est extrêmement inquiète sur la possibilité même de tenir le concours dans des conditions normales l'année prochaine. Le soutien du conseil d'administration aux démarches entreprises par l'École auprès du ministère sera tout à fait bienvenu pour obtenir une modification de l'arrêté fixant le tarif de correction des copies de concours, d'une part, et un complément de dotation, d'autre part, permettant de financer les corrections en question car il s'agit de sommes tout à fait conséquentes.

François HARTOG soumet au vote les modalités d'indemnisation des correcteurs de copies pour les concours A/L et B/L, ainsi que la proposition d'une motion reprenant les deux points, tels que le directeur vient de les rappeler.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les modalités d'indemnisation des correcteurs de copies pour les concours A/L et B/L.

Nombre de votants : 23 Pour : 22 Contre : 1 Abstentions : 0

7. Modalités d'indemnisation des examinateurs de l'épreuve pratique d'algorithmique et de programmation du concours informatique (vote)

Anne CHRISTOPHE explique qu'il s'agit d'une proposition de réajustement de la rémunération des examinateurs des TP d'algorithmique. Elle vise à une harmonisation entre les ENS mais aussi entre les différents types de TP. Il est mentionné dans le document « *Autres TP : 220 € pour trois candidats* », car ces derniers diffèrent considérablement par rapport au volume de préparation du sujet et à la quantité de temps passé avec les étudiants. Ceux d'algorithmique demandent beaucoup de préparation mais 30 minutes par étudiant. Une belle péréquation a permis de conclure qu'une vacation pour 4,5 candidats revenait à un paiement équitable. De nombreuses concertations ont été menées à ce sujet et les examinateurs en question sont d'accord avec la proposition.

François HARTOG soumet au vote les modalités d'indemnisation des examinateurs de l'épreuve pratique d'algorithmique et de programmation du concours informatique.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les modalités d'indemnisation des examinateurs de l'épreuve pratique d'algorithmique et de programmation du concours informatique.

Nombre de votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 0
-------------------------------	------------------	-------------------	------------------------

V. Présentation de l'IBENS (par Monsieur Pierre Paoletti)

Pierre PAOLETTI se propose de présenter l'Institut de biologie de l'École normale supérieure, l'IBENS, mais aussi le département de biologie. Comme tous ceux de l'ENS, ce dernier comporte un volet formation et un volet recherche.

Le programme médecine-sciences a été créé à l'ENS il y a plusieurs décennies, avec l'idée de former à la recherche de haut niveau des médecins. Il est porté avec l'institut Marie Curie, l'institut Pasteur, PSL et l'ENS. Il est aussi hôte de toutes les formes de convergence CNRS, notamment pour une série de workshops et d'ateliers de haut niveau procurant des formations en biologie computationnelle, en particulier aux post-doctorants et aux chercheurs.

En outre, l'institut est très fortement impliqué dans deux programmes gradués de l'université PSL : Sciences du vivant, porté par le professeur Terence Strick, et Sciences de la terre et biodiversité, co-porté par Régis Ferrière. Le département de biologie, à la différence des autres, ne dispose que de deux structures de recherche : une UMS, la station écologique de Foljuif, et une UMR, regroupant à peu près toutes les forces de recherche en biologie du département, l'IBENS.

L'IBENS se trouve en face du site historique de l'École, dans le bâtiment de biologie. D'une surface d'environ 8 000 m², celui-ci comporte neuf étages, dont huit de recherche, et un étage complet dédié à l'enseignement, ce qui permet d'avoir cette très forte intrication enseignement-recherche.

L'IBENS est une création relativement récente, datant de la fusion en 2010 de cinq forces mutualisées, et a trois tutelles : l'ENS, le CNRS et l'INSERM. Il regroupe toute la recherche en biologie du département. Il mène des recherches fondamentales en sciences du vivant et essaye de décrypter les mécanismes et principes essentiels au cœur du fonctionnement des systèmes vivants.

L'institut dispose des plateaux techniques suivants : imagerie, séquençage et génomique, cluster de calcul, atelier mécanique et fabLab, serres pour la biologie végétale de pointe, et trois animaleries, dont une de rongeurs avec plus de 1 200 cages, qui permet de réaliser des expériences de pointe sur les souris et les rats.

Par ailleurs, l'institut emploie plus de 300 personnes, pour moitié des non-statutaires. Pour avoir siégé dans les commissions du CNRS, Pierre PAOLETTI sait que les statutaires sont généralement plus nombreux dans la vaste majorité des instituts en France. L'IBENS s'intéresse davantage à l'aspect qualitatif que quantitatif et emploie plus de 120 doctorants et post-doctorants. En outre, 30 % de ses publications sont diffusées dans des journaux à forte visibilité internationale.

En matière d'innovation, l'IBENS a créé 5 start-up. D'autre part, il lève environ 7 à 8 M€ de ressources propres par an. Et depuis 2011, il a gagné 16 ERC, dont 9 sont en cours. Pierre PAOLETTI présente quelques exemples de travaux de recherche menés au sein de l'IBENS. Terence Strick a réalisé des échafaudages d'ADN, qu'il parvient à couper avec des pinces magnétiques, et il y greffe des protéines, représentées par les billes de couleur violette et orange à l'écran. En exerçant une force sur une bille, si les protéines interagissent, la bille va baisser et, avec un système optique, il peut en mesurer le positionnement. Si l'interaction se passe, la bille peut remonter. Il s'agit ici d'échelle de 10⁻⁷ m. En observant la fréquence de fluctuation en temps réel, on peut sentir les énergétiques de liaison : constantes d'association et constantes de dissociation microscopiques. Grâce à ces manipulations, l'équipe de Terence Strick a pu caractériser des interactions d'enzymes pour la polymérisation et la réplication et la réparation de l'ADN .

L'équipe de Sonial Garel s'intéresse aux étapes très précoces de mise en œuvre du cerveau. Ce qu'elle a découvert est absolument fascinant et ouvre des perspectives très importantes. Ces microglies sont plus sensibles à ces préoccupations chez le mâle que chez la femelle, à des étapes précoces du développement. Chez les femelles, les microglies sont plus sensibles chez les adultes. Il est très intéressant de replacer cela dans un cadre neuropathologique. En effet, il est bien connu que des neuropathologies impliquant des dysfonctionnements microgliaux et les maladies de troubles neurodéveloppementaux touchent davantage les hommes et les maladies de type neurodégénératif touchent beaucoup plus les femmes. Sonial Garel est en train de développer toute une série de travaux sur ces aspects.

Le troisième exemple concerne l'imagerie du cerveau entier, qui vise à comprendre les bases neurales, les circuiteries du comportement. L'équipe de German Sumbré travaille sur un système modèle, le poisson-zèbre. Il s'agit d'un vertébré, plus intéressant du point de vue du cerveau que les animaux moins développés. La larve du poisson-zèbre étant transparente, elle arrive à voir les neurones en imagerie et à suivre en temps réel l'activité de près de 100 000 neurones qui constituent l'ensemble du cerveau de ce poisson, sachant que l'homme en a des centaines de milliards.

L'équipe s'est intéressée à la volition, qui est la prise de décision interne en l'absence de stimuli extérieurs. Le poisson-zèbre est capable de marche spontanée, sans aucun stimulus externe. Il y a donc bien une prise de décision (*self prediction*), à un moment, d'aller nager, ainsi que sur la direction de la nage (directionnalité). German Sumbré s'est ainsi rendu compte que le *self prediction* était encodé par le réseau de neurones.

La diapositive à l'écran montre l'imagerie sur cerveau entier de larve de poisson-zèbre, où l'on enregistre 2 000 neurones en simultané. On peut réaliser un empilement de dizaines de tranches similaires pour voir l'ensemble de l'activité du cerveau. Les petites étincelles sont visibles, grâce à l'insertion dans chacun des neurones d'un senseur de calcium, qui émet une inflorescence de la lumière. Cela permet de voir une série d'excitations du cerveau de *zebra fish*. Cela demande de nombreuses modélisations en analyse mathématique, car il faut faire face à d'énormes volumes de données.

Un travail absolument magnifique est mené sur le biome, par un groupe d'équipes, notamment celle de Chris Bowler et d'Hélène Morlon, qui modélise la biodiversité, en association avec les collègues du département de géosciences. Il se situe à cheval entre écologie, océanographie, génomique et climatologie. L'idée consiste à cartographier la diversité du microbiome des océans. Le microbiome peut être animal (zooplancton), végétal (phytoplancton). Il peut comporter des virus, des bactéries ou des bactériophages (virus des bactéries).

Ces équipes ont séquencé, lors de missions océanographiques sous toutes les latitudes, des dizaines de milliers de génomes pour avoir une idée de la biodiversité locale. Elles se sont rendu compte qu'on ne connaissait pas 95 % des virus. Ce sont de nouvelles espèces. Par ailleurs, il existe une biodiversité bien plus importante aux tropiques et à l'équateur qu'aux pôles, sauf pour ce qui concerne les bactériophages, sans qu'on en comprenne très bien la raison. Les équipes ont réalisé, avec les collègues des géosciences, des modèles prédictifs en fonction des modèles de climatologie, sur les conséquences sur le biome marin.

Les impacts en sont tout à fait étonnants, parfois contre-intuitifs. Il se trouve qu'on observe une tropicalisation aux latitudes tempérées, voire aux pôles, à savoir une grande diversité d'espèces. Ce sera probablement lié à une chute de biomasse, ce qui est très inquiétant, par certains côtés. En effet, ce phytoplancton et ce zooplancton ont deux rôles clés. Dans la chaîne tropique, c'est la part d'alimentation de toute une série d'animaux marins, notamment les grands cétacés. Changer ces équilibres pourrait avoir des répercussions dramatiques sur ceux de la diversité en espèces animales. D'autre part, certains des phytoplanctons sont chlorophylliens et absorbent du CO₂ en

quantité massive. Si la biodiversité augmente et que la biomasse diminue, il se pourrait que la biomasse de phytoplancton chlorophyllien baisse et qu'*in fine*, entre import et export de CO₂, l'on arrive à de l'export.

Pierre PAOLETTI souhaite également s'arrêter sur deux innovations et valorisations. Trois collègues, Stéphane Dieudonné, Laurent Bourdieu et Benjamin Mathieu, chef de la plateforme imagerie, ingénieur de recherche à l'INSERM, ont créé une start-up qui commercialise des microscopes à très haute résolution spatiale et temporelle. Elle représente 15 ans de développement de l'imagerie, trois brevets, avec un principe de base relativement simple. Au lieu de dévier le faisceau lumineux avec des miroirs, avec une mécanique lente et problématique, ils utilisent des déflecteurs à faisceaux optiques, ce qui fait gagner, en échelle de temps et spatiale, des ordres de grandeur. Cela permet d'obtenir un balayage jusqu'au KHz de différents points dans l'espace, soit un point toutes les millisecondes, ce qui est intéressant notamment pour observer l'activité du cerveau et des réseaux de neurones. La milliseconde est le temps pertinent du traitement du signal dans le cerveau.

Les résolutions spatiales sont également importantes, jusqu'à 500 microns, alors que l'on n'obtenait auparavant que quelques dizaines de microns avec les microscopes. Or, 500 microns représentent à peu près l'épaisseur d'une colonne verticale traitant toutes les informations sensorielles, notamment motrices, d'un cerveau de rongeur. Grâce ce microscope, il est donc possible de recevoir l'information sur l'ensemble de la colonne et sur la façon dont se comporte le réseau. Quelques exemplaires en sont commercialisés en France, au Canada et aux États-Unis.

Enfin, Pierre PAOLETTI évoque les travaux de l'équipe de Lionel Navarro, qui représentent un bel exemple de recherche fondamentale et de valorisation. Ce dernier travaillait sur l'immunité innée des plantes et a découvert, avec d'autres, il y a une quinzaine d'années, que des petits ARN, appelés RNAi (RNA interférent) sont synthétisés par les plantes pour lutter contre leurs pathogènes, virus et bactéries. Il a lancé une série d'expériences, qui visent à « booster » la production de ces RNAi, pour le phytosanitaire. Il a créé des start-up et déposé des brevets.

Lionel Navarro s'est ensuite rendu compte d'une autre problématique tout à fait intéressante, qui rejoint le sujet du Covid. Il s'agit de savoir comment apporter ces petits ARN, si l'on veut les utiliser en thérapeutique, voire en prophylactique, s'il est possible de les modifier physiquement. C'est ce qui s'est passé pour le Covid et une chercheuse hongroise, qui recevra probablement le prix Nobel, a réussi à changer chimiquement les ARN pour les rendre plus stables et moins immunogènes. Ils sont ensuite amenés dans l'organisme, en utilisant des nanoparticules, des vésicules lipidiques.

Et Lionel Navarro s'est rendu compte que certaines plantes sont capables de fabriquer des vésicules lipidiques (VE), qui peuvent transporter des RNAi ou de l'ARN messenger. Il a créé la start-up AGS Therapeutics, tournée plutôt vers la biologie humaine que phytosanitaire, pour l'encapsulation.

Les 30 équipes de l'IBENS forment une véritable unité, dans une collaboration active entre les collègues et entre nombreuses sections. Elles jouissent d'environnements exceptionnels, scientifique et intellectuel, procurés notamment par le réseau des départements de l'École. Ainsi, l'IBENS met en œuvre un projet programme Qbio qui vise à un nouvel élan et à fédérer les forces en biologie quantitative. Celle-ci irrigue maintenant l'ensemble des domaines des sciences du vivant.

En outre, l'IBENS est fondateur et partenaire majeur d'un Labex, Memolife, qui structure en partie la biologie dans PSL, avec trois sites : l'ENS-IBENS, le Centre interdisciplinaire de recherche en biologie (CIRB) au Collège de France, et l'unité de neurosciences, à l'ESPCI. Ce Labex a été profitable notamment pour monter le cluster de calcul et pour lancer les projets appelés *high risk-high game* de l'ANR et d'autres financeurs.

Enfin, il faut mentionner tout l'environnement procuré par l'université PSL, avec des institutions majeures dans les sciences du vivant, tels que l'institut Curie, le Collège de France, l'ESPCI, l'IBPC, et l'institut de Convergences CNRS.

(Applaudissements)

François HARTOG remercie Pierre PAOLETTI pour cette passionnante présentation.

Nicolas CHÉRON s'enquiert de l'échelle de temps de l'extrait de vidéo projeté par Pierre Paoletti sur le cerveau de larve de poisson-zèbre.

Pierre PAOLETTI précise qu'elle est de l'ordre de dizaines de secondes à la minute. Par ailleurs, il s'agit de signaux calciques, qui ne sont pas d'une fidélité absolue par rapport aux signaux électriques, et décalent un peu tout dans le temps. Cependant, cela permet de savoir quels neurones ont été actifs électriquement parlant. Il ne s'agit pas exactement de l'activité réelle de dépolarisation électrique des neurones. Avec le système très haute définition spatiale et temporelle développé par la start-up Karthala, il est possible d'obtenir un suivi d'activité électrique en millisecondes. Il utilise non plus des sondes chimiques mais des sondes potassium transmembranaires, donc électriques. Cela permet de mesurer directement les différences de potentiel d'un neurone, ce qui est au cœur du codage de l'information dans le cerveau, via le codage électrique.

Marianne LAIGNEAU souhaite savoir quelles sont les coopérations internationales de l'IBENS et comment l'institut travaille avec le département de mathématiques et d'informatique, sachant ce qu'est la biologie aujourd'hui.

Pierre PAOLETTI explique que la coopération internationale de l'IBENS se construit principalement au cas par cas. Il existe relativement peu de collaborations totalement institutionnalisées au niveau de tout l'institut. Elles se nouent plutôt à travers des chercheurs qui connaissent des collègues en différents endroits. Toutefois, l'IBENS a récemment officialisé un partenariat avec le Collège de France et l'European Molecular Biology Laboratory (EMBL), qui est une force de frappe majeure dans le domaine des sciences du vivant, avec six sites à travers l'Europe et des centaines d'équipes. L'IBENS souhaite à travers ce partenariat des échanges de chercheurs et d'étudiants entre la France et les sites d'EMBL en Allemagne, en Angleterre, en France, en Espagne, en Italie et un début de site en Europe de l'Est.

Pierre PAOLETTI tient personnellement beaucoup à ce partenariat, noué à travers ses contacts avec la directrice générale d'EMBL, Edith Heard. Ils se sont rendu compte qu'ils avaient envie de travailler ensemble, car ayant la même vision de la science. EMBL et l'IBENS font de la science de la même façon. Ils ont donc souhaité mettre leurs forces en commun. Cela permet notamment d'accéder aux plateformes d'EMBL, lequel est très intéressé par l'une des ressources chères de l'IBENS, que sont les étudiants.

Des partenariats tout à fait intéressants ont également été noués avec la Chine, notamment avec une université de Shanghai, l'East China Normal University (ECNU). Cette coopération s'étendait au-delà de l'ENS, réunissant trois écoles normales supérieures, dont l'ECNU et le Chinese Scientific Council (CSC), et a permis pendant une quinzaine d'années de recevoir quasiment annuellement des doctorants payés par les Chinois, pour se former et travailler dans les laboratoires de l'IBENS. Ces personnes étaient d'un niveau assez hétérogène. Quelques-unes étaient de véritables pépites et sont actuellement des leaders dans leur domaine. D'autres ont plutôt connu des échecs. À l'heure actuelle, l'IBENS poursuit le partenariat avec la Chine, notamment avec le CRC, mais il est moins spécifique avec l'ECNU et d'autres universités mieux positionnées comme Pekin University.

Enfin, des partenariats sont en cours de lancement au niveau de l'École, notamment avec l'Inde, à travers l'Institute of Technology indien, et plusieurs des équipes vont recevoir des doctorants ou en envoyer dans cette partie du monde.

S'agissant de la coopération avec les départements de mathématiques et d'informatique, Pierre PAOLETTI fait valoir qu'une partie des équipes de l'IBENS est composée de mathématiciens et d'informaticiens. Il pense notamment à Hélène Morlon ou Régis Ferrière. Ils ont naturellement des liens avec ces départements, qui iront grandissant très fortement, du fait de l'irrigation de la biologie de tous les problèmes d'apprentissages machines du type réseau de neurones. D'autre part, l'institut dispose à l'École d'un site fantastique, avec l'ensemble des départements, pour permettre ces croisements.

Jean-Louis HALPÉRIN s'enquiert des interactions entre les activités de l'IBENS et les projets Qbio et Qlife

Pierre PAOLETTI pense que la direction de l'École s'est rendu compte, à bon escient, de l'existence de forces vives en aspects quantitatifs du vivant dans plusieurs départements, mais qui manquaient de fédération et d'élan autour de ce sujet. Il fallait qu'elles se connaissent mieux, qu'elles soient plus visibles sur le plan national et à l'international. La volonté de fédérer ces forces se retrouve à l'IBENS, dans les départements de physique, de chimie, de mathématiques, etc. Il y avait là un écosystème vraiment intéressant pour monter un programme trans-départements, visant à garantir une visibilité, notamment à l'international, pour attirer des jeunes de très haut niveau autour des problèmes quantitatifs du vivant. Il s'agit d'une véritable opportunité et d'une réelle vision de ce que sera la biologie dans les années à venir, très quantitative et très computationnelle. Et l'ENS est très bien placée pour développer ces aspects.

En outre, Pierre PAOLETTI pense qu'à un moment ou à un autre, une convergence émergera peut-être entre Qlife, institut de convergence, et Qbio, dans un périmètre PSL, voire un périmètre Qbio, en partie vu au travers de celui de PSL. Qlife propose des financements à des équipes de recherche, conduit de nombreuses formations et aide même Qbio pour la création d'un QLab pour former très tôt les étudiants à des aspects quantitatifs. Des interactions existent donc d'ores et déjà entre Qlife et Qbio.

Tous sont extrêmement heureux de savoir que ces opérations autour de la biologie quantitative existent. Pierre PAOLETTI pense que cela conduira le site ENS et plus globalement PSL à acquérir une forme d'identité que certains sites français n'auront peut-être pas, au plan national et à l'international.

Marc MÉZARD remercie Pierre Paoletti pour son exposé. Il a bien montré à quel point l'IBENS et le département de biologie sont l'une des pépites de l'École en sciences, et ses nombreuses interactions avec les autres disciplines. Par ailleurs, il a mis en avant, à juste titre, le fait que l'on voit dans cet institut une recherche à toutes les échelles du vivant, notamment à travers l'expression « de la biologie moléculaire à la biologie planétaire », ce que Marc MÉZARD juge important et très spécifique, en tout cas par rapport à des instituts de taille comparable à l'étranger, et du point de vue de l'offre à proposer aux étudiants normaliens, qui sont l'une des richesses de ce département, comme ils le sont dans les autres.

À cet égard, Marc MÉZARD souhaite savoir si, en pratique, du point de vue de l'organisation de la recherche à l'IBENS, les interactions sont nombreuses entre ces différentes échelles et thématiques.

Pierre PAOLETTI présente sur le schéma à l'écran les collaborations actives à l'heure actuelle, entre les différentes équipes de quatre sections de l'institut : neurosciences, écologie et évolution, génomique fonctionnelle et biologie développement. Lors de la rédaction du projet HCERES, il y a quelques années, il avait réfléchi longuement à la question de savoir s'il fallait faire disparaître les

sections. En réalité, celles-ci ont un rôle local d'organisation, de micro-gouvernance locale, mais scientifiquement, elles ne jouent pas un rôle si important. Des échanges inter-sectionnels très nombreux ont lieu entre les différentes équipes. L'institut pourrait tout à fait fonctionner sans ces sections, mais avec peut-être des problèmes de gouvernance.

Pierre PAOLETTI ajoute qu'il est essentiel que les étudiants voient une panoplie large de thématiques. L'institut l'a hérité de son histoire, avec les cinq laboratoires différents. Il s'agit aussi d'un défi considérable que d'avoir autant de diversité, notamment au niveau des plateformes, très onéreuses. Or, les nécessités de plateformes de ces équipes ne sont pas obligatoirement les mêmes, car elles travaillent sur des sujets et des modèles différents. Il y a donc un vrai défi à maintenir une compétitivité, en ayant cette diversité. L'IBENS y parvient jusqu'à présent, mais cela exigera certainement des investissements futurs, à nouveau importants, en particulier au niveau des plateformes.

François HARTOG propose de clore cette première partie du conseil d'administration.

La séance est suspendue de 13 heures 05 à 14 heures 15.

VI. Scolarité normalienne et étalement de la scolarité (vote)

Clotilde POLICAR explicite les raisons d'être de la réforme de la scolarité proposée, la première visant à homogénéiser les cursus et durées de scolarité des élèves et des étudiants. Actuellement, les élèves fonctionnaires ont quatre années de scolarité et peuvent bénéficier de deux césures sans traitement, ce qui leur permet de se former durant six ans dans le cadre du DENS. Le grade master étant de trois ans, la possibilité de trois années de formation complémentaire. La quatrième année rémunérée pour les élèves est utilisée pour cette dernière ou pour des stages, éventuellement une formation dans une autre discipline. Actuellement, la scolarité des étudiants est de trois ans, avec une possibilité de deux années de césure pour acquérir des formations complémentaires, soit une durée de scolarité de cinq ans, différente de celle des élèves. L'idée de cette proposition est donc de les unifier.

Une autre raison de cette réforme découle de l'évolution de la réglementation nationale régissant les césures, terme défini désormais par décret du 18 mai 2018. Il s'agit de la période pendant laquelle une personne interrompt sa scolarité et ne valide pas de crédits obligatoires. Elle est mise à profit pour une autre activité. Cela ne correspond pas à la définition précédente du terme, puisque durant la période dite de césure, la possibilité était offerte de valider des ECTS et d'acquérir des formations complémentaires au DENS.

Il est donc proposé un changement de terminologie pour l'adapter à la pratique actuelle dans le cadre du DENS. Deux types d'aménagement seront possibles à partir de la rentrée de septembre :

- l'étalement de scolarité, correspondant à une inscription au DENS, avec un tarif de 50 % et la possibilité de valider des crédits ;
- l'interruption de scolarité, nécessitant aussi une inscription, mais à un tarif nul, sans programme d'étude et sans validation de crédits.

Il est demandé aux étudiants de s'inscrire dans le cadre d'une interruption, alors qu'ils ne valideront aucun ECTS, car cela facilite leur suivi au niveau de la scolarité.

Pour les élèves, une des quatre années se déroulera nécessairement dans le cadre d'un étalement de scolarité. Elle pourra être prise à tout moment après la première année. Ils bénéficieront de deux étalements supplémentaires, pendant lesquels ils seront, s'ils le souhaitent, en congé sans

traitement. Pour ce qui est des étudiants, ils auront la possibilité de trois années d'aménagement, dans le cadre de la scolarité de trois ans, ce qui la mène à une durée jusqu'à six ans.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur à partir de la rentrée. Pour permettre un tuilage, un système a été mis en place, toujours au bénéfice des étudiants, pour aboutir à des étalements qui correspondent globalement à 50 % de frais sur l'intégralité de la scolarité.

François HARTOG signale que le vote de ce schéma implique une modification du règlement intérieur de l'ENS.

Marc MÉZARD confirme que la mise en œuvre de cette délibération nécessite des modifications du règlement intérieur. Sa version actuelle, après amendements, figure dans le dossier transmis aux membres du conseil.

Jean-Louis HALPÉRIN se demande si pendant la période d'interruption de scolarité, sans validation de crédits, donc sans activité identifiée à l'intérieur de l'École, l'étudiant et l'élève se trouvent sous la juridiction de l'ENS, bien que non-inscrits, ce qui comporte aussi l'aspect disciplinaire.

Clotilde POLICAR précise qu'ils seront bien inscrits, mais à zéro euro, pour que l'École puisse les suivre. Cependant, ils n'auront pas de raison de se trouver dans les locaux de l'établissement.

Marc MÉZARD souligne qu'en ce qui concerne leur vie sur les lieux, la responsabilité de la direction s'étend à ce qui se passe dans les locaux de l'École normale et ils y sont sujets, tout comme le sont les personnes extérieures. En revanche, il avoue que la question de savoir s'ils peuvent être traduits en conseil de discipline pour une raison ou une autre ne lui est pas venue à l'esprit. Il faudra l'étudier et envisager dans quel cas cela pourrait arriver.

Guillemette PRÉVERAUD de VAUMAS demande si l'élève pourra prendre à n'importe quel moment son année blanche, où il perçoit son traitement et est inscrit au DENS et pas dans une autre formation. En effet, cette année blanche est souvent la première année après trois ans de classe préparatoire.

Clotilde POLICAR explique que si l'élève perçoit son traitement, il sera non en interruption de scolarité mais en étalement.

François HARTOG soumet au vote ce schéma de la scolarité normalienne, avec les modifications pertinentes du règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la scolarité normalienne et étalement de la scolarité.

Nombre de votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

VII. DimENSion durable, agir et penser pour demain

1. Présentation du plan d'actions de la démarche responsabilités sociétales de l'ENS (vote)

Anne CHRISTOPHE rappelle que le bilan carbone de l'École a été présenté au conseil d'administration en mars dernier. Elle remercie pour l'énorme travail effectué le groupe d'étudiants qui l'a réalisé, encadré par le CERES et avec l'aide de deux cabinets de consultants. Depuis mars,

une réflexion est menée sur un plan d'actions visant à réduire l'empreinte carbone de l'École. La proposition à cet égard est organisée en trois grands piliers de la démarche responsabilités sociétales de l'ENS :

- limiter l'empreinte carbone par la mise en place d'un ensemble d'actions, avec les objectifs clés suivants :
 - - 6 % d'émissions de gaz à effet de serre (GES) chaque année ;
 - - 40 % d'émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 2019 et neutralité carbone d'ici 2050, qui correspond l'obligation que l'État impose ;
- préserver les ressources et la biodiversité (politique d'achats, accords avec des fermiers pour la mise en place d'actions sur le site Jourdan, végétalisation de toits, etc.) ;
- tous acteurs, pour que l'ensemble de la communauté de l'École se mobilise. L'idée est de faire en sorte que les personnes déjà très mobilisées dans toutes les strates, en particulier quelques associations étudiantes, puissent entraîner toute la communauté pour que tous s'efforcent de construire un environnement meilleur.

Anne CHRISTOPHE précise le type d'actions à entreprendre dans le cadre de chacun des piliers.

Pilier 1 : limiter l'empreinte carbone

- déplacements : une des sources importantes de l'activité de l'ENS est liée aux déplacements dans le cadre de la recherche et aux trajets domicile-travail. Un groupe de travail spécifique a commencé à réfléchir sur le sujet, pour étudier les actions possibles afin de réduire les déplacements en avion en particulier ;
- bâtiments, travaux et énergie : le travail dans ce domaine a déjà avancé mais il reste encore beaucoup à faire, avec la difficulté tenant au coût, notamment de la rénovation énergétique des bâtiments ;
- restauration individuelle et collective, concernant le restaurant mais aussi les cuisines dans les internats.

Pilier 2 : préserver les ressources et la biodiversité

- achat de matériaux, fournitures et équipements durables ;
- gestion des déchets, emballage et gaspillage ;
- protection et développement de la biodiversité ;
- consommation d'eau : cette action commence par une meilleure mesure de l'eau consommée. Ainsi, au département physique de l'École, les expériences étaient auparavant refroidies avec de l'eau courante, évacuée ensuite dans les égouts. Depuis la dernière rénovation dans le cadre du CPER, une boucle d'eau froide a été mise en place.

Pilier 3 : tous acteurs

- actions visant les étudiants et propositions d'offre de cours plus développée et plus visible ;
- sensibilisation des départements, laboratoires et services centraux ;

- mobilisation de la communauté normalienne autour de la qualité de vie sur le campus.

Concernant l'organisation de ces actions, Anne CHRISTOPHE annonce l'arrivée en septembre d'un ingénieur, Dylan Colas, qui pilotera l'ensemble de cette démarche. Il est également prévu de créer un comité, constitué de cet ingénieur responsabilités sociétales, de membres de la direction, d'étudiants, d'enseignants-chercheurs, de personnes des services. Le travail sera réparti en quatre grands pôles :

- pôle carbone : couvre toutes les actions du pilier 1, avec en particulier des groupes de travail sur les déplacements, les activités en laboratoires, les bâtiments et les énergies ;
- pôle ressources et biodiversité : couvre les actions du pilier 2, avec notamment des groupes de travail sur les achats, la qualité de vie et les éco-gestes, l'eau, la biodiversité et les déchets, la restauration collective et individuelle ;
- pôle formation : couvre une partie des actions du pilier 3, avec un travail sur l'offre de formation, en s'appuyant sur le CERES ;
- pôle responsabilités sociétales : regroupe plusieurs actions déjà menées à l'École, certaines depuis longtemps. Ainsi, un comité d'intégrité scientifique est saisi en cas de suspicion de fraude, de difficultés entre personnes sur cette question. Un référent déontologie a été nommé très récemment et prendra ses fonctions prochainement. Une référente égalité hommes-femmes et un référent discrimination et racisme sont déjà en place.

La diapositive suivante présente la composition du comité dimENSion durable, qui inclura les représentants de la direction, de la direction des études et de la vie étudiante, des départements et unités de recherche et des étudiants, ainsi que le chargé de mission responsabilités sociétales. Ce comité rendra compte régulièrement au conseil d'administration des actions mises en place. Chacun des pôles sera constitué du chargé de mission responsabilités sociétales et de membres choisis en fonction du thème en question. Ainsi, le pôle carbone sera composé notamment du service patrimoine. S'agissant des groupes de travail, le chargé de mission ne sera pas systématiquement membre de chacun d'eux mais pourra participer aux réunions qui nécessiteront sa présence.

Anne CHRISTOPHE mentionne à cet égard l'exemple du pôle carbone, qui comprendra le chargé de mission, des représentants des laboratoires et des services centraux, du service du patrimoine. Le groupe de travail sur les déplacements inclut la directrice adjointe Sciences, des étudiants, des chercheurs, le pôle marché public. Le groupe de travail relatif aux bâtiments sera constitué d'étudiants, de chercheurs, de représentants des services centraux et du service du patrimoine. Le groupe de travail sur la restauration comprendra le responsable du restaurant, des étudiants, des chercheurs, des représentants des services centraux.

Anne CHRISTOPHE souligne que le plan liste des actions et fixe des objectifs. Ceux-ci ont été établis un peu au « doigt mouillé », par manque d'éléments permettant de les choisir. Les objectifs identifiés aujourd'hui représentent au mieux de ce qui a pu être défini. Pour autant, ils permettent de fixer les idées et de montrer l'ambition.

Pour ce qui concerne les voyages et la recherche, les objectifs visent à :

- diminuer de 40 % les émissions de GES liées aux déplacements d'ici 2030 ;
- favoriser l'utilisation des visioconférences, notamment en organisant 50 % des conférences à l'ENS en format hybride d'ici 2026 ;
- 100 % de véhicules électriques d'ici 2025.

S'agissant des bâtiments, travaux et énergie, les objectifs sont les suivants :

- 100 % de travaux menés avec l'intégration de critères environnementaux dès 2022 ;
- réduire la consommation énergétique de 40 % d'ici 2030, de 50 % d'ici 2040 et de 60 % en 2050.

Sur la restauration, il s'agit de :

- réduire l'impact carbone de l'alimentation de 20 % d'ici 2025, en travaillant sur les menus et les fournitures ;
- afficher l'impact carbone de 100 % des plats d'ici 2023, afin de vérifier si cela a des effets sur les choix de consommation des personnes qui viennent se restaurer ;
- 100 % des internes sensibilisés d'ici 2022 au niveau des cuisines dans les internats, s'agissant notamment des éco-gestes.

Pour le volet sur les matériaux, fournitures et équipements durables, l'idée est d'élaborer une politique des achats responsables d'ici 2022. L'objectif est très proche, l'École étant déjà très avancée sur cette partie. Il s'agit :

- de viser 100 % des achats de fournitures et de services conformes à la politique d'achats responsables d'ici 2025 ;
- de favoriser l'utilisation de matériaux durables, éco-conçus, issus du recyclage ou de matières naturelles ;
- pour l'impression, d'utiliser beaucoup moins de papier.

En ce qui concerne les déchets, les objectifs visent :

- 60 % des déchets ménagers triés et recyclés d'ici 2030 ;
- réduire de 30 % le gaspillage alimentaire d'ici 2030.

Le dernier volet porte sur la protection et le développement de la biodiversité, avec un travail sur les espaces verts et la végétalisation, en définissant une politique de protection des ressources, avec quelques initiatives intéressantes et originales, en particulier à travers des partenariats.

Pour ce qui concerne le pilier 3, un travail sera mené sur la formation et l'offre de cours, avec des actions en direction des étudiants et l'idée :

- d'organiser des événements en lien avec l'environnement ;
- de permettre à 100 % des étudiants d'une promotion de suivre une formation en environnement d'ici 2024.

Du côté des départements et des services, les objectifs visent à :

- 100 % des chercheurs sensibilisés à la recherche durable dès 2023. Cet objectif étant assez proche et sa réalisation n'étant pas très avancée, il conviendra d'y travailler rapidement ;
- 100 % de la communauté formée aux éco-gestes d'ici 2023.

Pour ce qui concerne la qualité de vie sur le campus, l'idée consiste à :

- développer une politique dédiée au bien-être et à la qualité de vie, en lien avec les associations étudiantes ;
- poursuivre une politique de rénovation des logements. Chaque année, plusieurs d'entre eux sont au moins rafraîchis. L'ambition est également d'engager des rénovations plus importantes pour ceux qui le nécessitent le plus. Il faut rappeler que des réhabilitations conséquentes ont déjà été réalisées, notamment à Jourdan.

Clotilde HEINRICH demande des précisions sur la composition du comité dimENSion durable. Elle voudrait notamment savoir si les représentants de la communauté étudiante sont des volontaires, des élus ou des membres d'une association particulière.

Anne CHRISTOPHE explique qu'il n'était pas envisagé, pour le règlement intérieur, de fixer une liste trop précise, dans l'attente de savoir quel en serait le mode de fonctionnement.

Marc MÉZARD ajoute que ce sujet reste ouvert, l'École ne souhaitant pas figer les choses, et en attendant par ailleurs l'arrivée du collègue ingénieur en septembre pour voir la meilleure façon de constituer les groupes. À cet égard, il salue tout le travail accompli par toute une communauté, qui s'est déjà engagée dans ces groupes de travail. Il faudra s'appuyer, en tout cas dans un premier temps, sur les personnes déjà engagées dans la réflexion autour de ce plan avant de voir comment le faire évoluer par la suite.

À titre personnel, **Wessim JOUINI** ne tient pas à ce que les membres du conseil d'administration participent à toutes les instances diverses et nombreuses. En revanche, il importe de constituer un triangle avec des compétences, porté par des étudiants particulièrement engagés sur ces thématiques, qui reflètent la question de la représentativité et la source de légitimité, pour qu'ils aient un rôle de représentation pertinent, avec une dimension de rendu compte assez importante.

Par ailleurs, certains départements sont, de par la nature de leurs activités, beaucoup plus concernés. Cependant, chacun étant attaché à l'ouverture, il convient d'éviter que ces actions deviennent le pré-carré du département et des élèves de biologie et de biosciences. Il sera nécessaire de réfléchir à la façon dont les autres départements, notamment littéraires, peuvent être intégrés à ce dispositif.

En outre, **Wessim JOUINI** demande si ce dispositif n'est pas un peu lourd, avec 13 groupes de travail, surtout si chacun se réunit sur une base régulière. Cela pourrait devenir rapidement ingérable et il serait peut-être judicieux d'intégrer davantage les groupes.

Anne CHRISTOPHE fait valoir qu'il ne s'agit pas d'établir un règlement intérieur imposant à chaque groupe de se réunir une fois par mois. Certains auront besoin de le faire plus fréquemment au début pour lancer les actions. Ainsi, le groupe de travail sur les déplacements a déjà tenu deux réunions et en prévoit encore quelques-unes, et mènera des consultations. Une fois qu'une politique de déplacements sera mise en place et que les laboratoires auront eux-mêmes décidé de leurs objectifs, il pourrait même se clore. Tout dépend du type de thématiques traitées.

Par ailleurs, l'approche, notamment des déplacements, varie beaucoup selon les disciplines. Certaines affirment qu'elles sont de terrain, d'autres seraient prêtes à organiser toutes les soutenances de thèses en visioconférences, d'autres encore estiment que c'est le moment où des contacts très fructueux en recherche sont établis. L'idée consiste donc à demander à chaque unité de recherche et laboratoire de fournir un plan d'actions, en laissant à chacun la liberté de définir où opérer des coupes, en leur fournissant les propositions du groupe de travail concernant les grands déplacements mais aussi celles issues de la grande consultation réalisée l'an dernier notamment

par les étudiants, qui constituent une sorte de boîte à outils. Chacun pourrait y sélectionner les actions dont il pense qu'elles sont acceptables pour sa communauté.

Nicolas CHÉRON entend la réponse concernant le souhait d'une organisation flexible. Cependant, les statuts et le règlement intérieur de l'École constituent son pilier juridique, ce qui impose d'éviter de laisser du flou dans ces textes. Ainsi, dans l'ancienne version, il était prévu cinq personnes dans le comité et aujourd'hui, il est incapable d'en connaître le nombre, de même que celui des représentants par département de recherche ou laboratoire. Il regrette ce flou et se demande s'il est nécessaire de voter ce règlement intérieur lors de la présente séance. Il suggérerait d'attendre six mois ou un an pour le faire, le temps d'en savoir plus sur les dispositions concernées. Ainsi, il serait opportun de modifier le titre de l'article 11, puisqu'il ne s'agit plus du comité environnement.

Par ailleurs, Nicolas CHÉRON ne comprend pas trop la raison de la suppression d'une phrase de l'ancienne version, indiquant que le comité environnement pouvait se saisir de dossiers à la demande, par voie écrite, de l'un de ses membres, de la direction ou de la direction générale des services. En effet, cette disposition semblait utile pour préciser dans quel cadre le comité pouvait travailler.

Sur le principe, **Marc MÉZARD** comprend tout à fait ces remarques mais rappelle qu'il s'est déjà expliqué sur la raison de ce flou. À cet égard, il estime important, à l'arrivée de l'ingénieur dès septembre, de lancer les groupes de travail dans un mode correspondant tout de même à une décision actée. Cependant, il est tout à fait prêt à prendre l'engagement de soumettre au conseil d'administration une nouvelle version précisée de l'article 11, à un horizon de 9 mois.

François HARTOG soumet au vote le plan d'actions de la démarche responsabilités sociétales de l'ENS.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le plan d'actions de la démarche responsabilités sociétales de l'ENS.

Nombre de votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

2. Création du comité de responsabilités sociétales de l'ENS, article 11 du règlement intérieur (vote)

François HARTOG remarque que ce point a déjà été abordé.

Marc MÉZARD en convient, mais il était prévu que le conseil d'administration se prononce à travers deux délibérations, l'une sur le plan, l'autre sur l'article 11 du règlement intérieur.

François HARTOG soumet au vote la création du comité de responsabilités sociétales et la modification de l'article 11 du règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la création du comité responsabilités sociétales de l'ENS, article 11 du règlement intérieur.

Nombre de votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

3. Rapport social unique, bilan social enrichi 2020

Laurent BEAUCHET se propose de présenter le rapport social unique (RSU), qui est actuellement une version enrichie du bilan social, le RSU complet devant être produit d'ici fin 2022.

En introduction, Laurent BEAUCHET rappelle que la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique prévoit dans son article 5 que l'ensemble des administrations élabore un rapport social unique chaque année. Il doit rassembler les éléments et données sur la base desquelles les lignes directrices de gestion sont établies. Celles-ci servent notamment à déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque administration, collectivité territoriale et établissement public.

Un décret d'application publié en novembre 2020 prévoit une phase transitoire du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022. Le rapport social unique complet doit intégrer l'état de situation comparée des femmes et des hommes, des données présentées par sexe, en ce qui concerne la formation, le temps de travail, la promotion professionnelle, les conditions de travail, les actes de violence ou de harcèlement sexuel ou moral, les agissements sexistes, la rémunération et l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale. Enfin, un arrêté publié le 7 mai 2021 pour la fonction publique de l'État établit la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales, qui devront être mis à disposition avant la publication du rapport social.

Le RSU publié cette année par l'ENS n'est donc pas en totale conformité avec les attendus des textes en vigueur. Il s'agit d'une année transitoire de passage du bilan social au RSU. À terme, le rapport devra inclure l'intégralité du bilan formation, qui sera présenté séparément, et l'intégralité du bilan de l'action sociale.

En matière de méthodologie, le RSU constitue un outil à la disposition de tous. Il rend accessibles en interne et en externe les données statistiques concernant les femmes et les hommes qui travaillent à l'ENS. Il fournit des éléments de réflexion et de comparaison sur plusieurs années. Pour le présent RSU, la méthodologie retenue engendre des variations des effectifs, qui s'expliquent par la différence de calcul entre les années précédentes et 2020.

Cette année, le nombre des personnes physiques présentes (PPP) est calculé au 31 décembre de l'année et les ETPT sur la moyenne annuelle de l'année 2020. Chaque RSU reprendra cette modalité de calcul. Les données proviennent de sources d'information multiples : les outils RH, de paie et de gestion des congés. Les indicateurs ont été arrêtés au 31 décembre 2020, pour les PPP, et sur une base en moyenne annuelle pour ce qui concerne les ETPT. Les populations concernées correspondent à l'ensemble des personnels travaillant à l'ENS, hors normaliens et vacataires.

Laurent BEAUCHET se propose de présenter quelques éléments du document transmis au conseil d'administration. Les effectifs rémunérés sont en légère augmentation par rapport à l'année précédente, et ce malgré la crise sanitaire, passant à 966 personnes en 2020 contre 898 en 2019, soit 68 personnes supplémentaires payées au 31 décembre. Cette augmentation est principalement due à la hausse du nombre de doctorants gérés aujourd'hui par l'ENS. Ils étaient, au 31 décembre, un peu plus de 230, contre 171 à la même date en 2019.

Les effectifs titulaires progressent faiblement, passant de 420 en 2019 à 429 en 2020. Cette hausse représente 2 emplois d'enseignant-chercheur et 7 emplois de personnel BIATSS. Il convient également de noter le poids croissant des contractuels, déjà constaté l'année précédente, surtout sur la population des enseignants-chercheurs, de 537 en 2020 contre 431 en 2019. Même si la crise sanitaire a provoqué un ralentissement des recrutements, cette progression du poids des contractuels dans les effectifs est à mettre en relation avec l'augmentation constante des recrutements sur projets de recherche et la forte croissance du nombre de contrats doctoraux. Enfin, les effets de la crise se sont surtout matérialisés par une baisse des effectifs de contractuels BIATSS, passés de 183 personnes payées en 2019 à 166 en 2020.

S'agissant de la répartition des effectifs par genre, elle fait apparaître plus d'hommes que de femmes globalement, celles-ci représentant 35,5 % des enseignants-chercheurs, ce qui est relativement stable par rapport à 2019. En revanche, elles représentent 53 % des personnels BIATSS, ce qui illustre une forte représentativité dans les métiers de l'administration et les bibliothèques.

L'âge moyen, quant à lui, a augmenté en un an, passant de 37 à 40 ans. Il reste limité, notamment au regard de la forte population de doctorants.

Dans le domaine de la formation, on observe une baisse des personnes formées, dont le nombre passe à 198 en 2020, contre 235 en 2019. Elle s'explique essentiellement par la crise sanitaire, qui a limité l'organisation des formations en présentiel. Cela ne signifie pas que les formations n'ont pas été organisées mais qu'elles l'ont été plutôt en distanciel. Toutefois, certaines étaient matériellement impossibles à réaliser à distance.

En matière d'emplois, il faut noter une baisse du plafond État par rapport à 2019, de 662 à 611 ETPT, avec un taux de consommation en légère augmentation, passant de 91,5 % à 93,45 %. Cette variation est liée à une surconsommation sur les personnels BIATSS, ce qui était déjà le cas en 2019. En outre, la baisse de plafond d'emplois État entre 2019 et 2020 est essentiellement due à un ajustement des contrats doctoraux payés sur subvention d'État.

Concernant le plafond d'emplois ressources propres pour les enseignants-chercheurs, son augmentation est significative, passant de 265 à 283 ETPT entre 2019 et 2020. Cette hausse se concentre plus particulièrement sur la population des enseignants-chercheurs contractuels, recrutés sur contrats de recherche. Le taux de consommation reste stable. Pour ce qui concerne le plafond d'emplois en ressources propres pour le personnel BIATSS, il demeure stable par rapport à 2019. En revanche, la consommation est en baisse, probablement en raison de la crise sanitaire.

De manière générale, sur toutes les sources de financement, le plafond d'emplois 2020 affiche une augmentation de la population des enseignants-chercheurs. Quant à la population des BIATSS, elle reste relativement stable.

En matière d'entrées et sorties, il faut noter une baisse notable des recrutements entre 2019 et 2020, de 403 à 309. La crise sanitaire n'y est pas étrangère, car elle a généré une diminution significative des recrutements de contractuels sur contrats de recherche, avec un arrêt presque total des contrats de scientifiques étrangers. Le recrutement des BIATSS a également été très impacté par la crise. Quant à la durée des contrats, elle était plus importante en 2020. En outre, le nombre de départs a augmenté, sans qu'on puisse en tirer des conclusions.

Laurent BEAUCHET aborde la question des promotions et des titularisations, en soulignant un taux de promotion plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Il faut toutefois mettre ces chiffres en regard du nombre d'agents promouvables, moins important chez les femmes. Une nette évolution du taux de promotion chez les enseignants-chercheurs avait aussi été observée en 2019. Il continue de progresser mais devrait se stabiliser. Pour les personnels BIATSS, les chiffres sont stables entre les deux années.

Laurent BEAUCHET indique par ailleurs une augmentation de la rémunération nette moyenne entre 2019 et 2020. Il convient toutefois de prendre en compte l'impact des doctorants, qui est relativement important, compte tenu de leur nombre conséquent. D'autre part, les écarts de rémunération sont plus marqués chez les enseignants-chercheurs que chez les BIATSS, ce qui peut faire réduire la moyenne globale, plutôt favorable chez les BIATSS.

Nicolas CHÉRON juge inquiétante l'augmentation du nombre d'agents percevant la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), de 8 l'an dernier et de 7 il y a deux ans. Par ailleurs, il fait part des interrogations de Frédérique Fleck sur l'absence de promotion en 2020 chez les agents PRAG et PRCE (page 23) et sur la possibilité éventuelle de les aider. En effet, cette situation pourrait engendrer des retards pour leur avancement, par rapport à leurs collègues du secondaire ou en classes préparatoires. Elle se demande également si la baisse du nombre de pérennisations et titularisations depuis 2018 est une tendance qui va se poursuivre.

Enfin, il avait été demandé par le passé de faire figurer le nombre de demandes de reconnaissance d'accidents du travail, de maladies professionnelles et de handicap, et pas seulement le nombre de ceux reconnus. À cet égard, Nicolas CHÉRON transmet l'alerte de Frédérique Fleck sur les plaintes du personnel, remontées régulièrement au syndicat, sur les non-reconnaisances de ces situations. Il ajoute que disposer de ces données chiffrées permettrait de les analyser sur le long terme, pour savoir si la tendance est stable ou à la hausse, quant à l'écart entre le nombre d'accidents reconnus et de demandes de reconnaissance.

Laurent BEAUCHET convient de l'opportunité d'indiquer des précisions sur le nombre total des accidents du travail déclarés, ceux reconnus imputables au service, ainsi que ceux qui ne le sont pas. Cette information n'est absolument pas confidentielle et pourra être détaillée.

Concernant la hausse du nombre d'agents bénéficiant de la GIPA, Laurent BEAUCHET souligne qu'il s'agit d'un phénomène général, et pas spécifique à l'ENS. La GIPA est liée au fait que certains agents sont bloqués, ayant atteint l'indice sommital de leur grille. Ce nombre peut varier d'une année à l'autre. Parfois, il existe des solutions à ces situations mais parfois il n'en existe pas. Cela dépend également des mesures de déblocage de grilles salariales par la création d'un échelon supplémentaire, comme cela a été le cas pour les assistants ingénieurs. De telles mesures font immédiatement baisser le nombre de GIPA versées. Ces aspects relèvent plutôt d'une politique de l'État en termes de grille indiciaire. Par ailleurs, ces situations peuvent être réglées par une promotion mais encore faut-il avoir suffisamment de possibilités en la matière.

S'agissant des agents PRAG, Laurent BEAUCHET fait état d'un travail considérable mené sur le sujet. Les effets de la communication vers les enseignants-chercheurs sur les possibilités de promotion portent actuellement des fruits sur certaines catégories de personnels, mais peut-être pas toutes. Il convient sans doute de communiquer davantage sur le sujet. Laurent BEAUCHET reconnaît que cela ne justifie pas le chiffre pointé par Nicolas Chéron mais il n'a pas d'explications plus précises à ce sujet. C'est un état de fait, mais il se peut qu'en communiquant davantage, il soit possible d'améliorer la situation.

Pour ce qui concerne la pérennisation, elle correspond à la politique de l'École. Toutefois, à un moment donné, elle peut atteindre les limites de l'exercice, disposant de moins de possibilités de pérenniser. La progression peut ralentir mais cela ne signifie pas un changement de la politique de l'ENS de ce point de vue.

Annonciade BAZOT souhaite voir rappeler les chiffres sur l'augmentation du nombre de doctorants.

Laurent BEAUCHET confirme que la progression du nombre de doctorants s'avère relativement importante depuis quelques années, ce qui est normal car reflétant la reprise de tous les contrats doctoraux de PSL. Cette hausse représente 60 ETPT environ, entre deux années.

Rénauld CARUANA renvoie à la page 8 du bilan social, où il est fait mention d'une variation du nombre de contrats doctoraux de + 65 ETPT.

Annonciade BAZOT s'interroge sur les raisons de l'écart non négligeable de rémunération entre les hommes et les femmes, notamment parmi les enseignants, de l'ordre de 100 à 150 € par mois, et demande s'il dépend des primes.

Laurent BEAUCHET convient que cet écart peut être dû aux primes, les hommes en percevant étant plus nombreux que les femmes, comme on peut l'observer dans le rapport sur l'égalité hommes-femmes. C'est le cas particulièrement chez les enseignants-chercheurs, mais pas du tout dans la population des personnels de direction, où d'ailleurs la représentativité des femmes est plus importante.

Marc MÉZARD signale qu'une présentation dédiée à cette question est prévue lors de cette séance. Des groupes de travail se sont penchés sur ce sujet et l'exposé montrera l'effet du plan d'actions sur la proportion des femmes à différents niveaux des postes d'enseignants-chercheurs.

François HARTOG soumet au vote le rapport social unique, bilan social enrichi 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le rapport social unique, bilan social enrichi 2020.

Nombre de votants : 20

Pour : 15

Contre : 1

Abstentions : 4

VIII. Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes (vote)

Laurent BEAUCHET indique que conformément à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, tous les employeurs publics doivent présenter un plan d'actions ayant trait à la résorption des inégalités professionnelles entre les hommes et les femmes. Le ministère a accordé des dérogations aux établissements qui n'avaient pas le temps de finaliser en 2020 leur plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, compte tenu des contraintes liées à la crise sanitaire. Le ministère a produit un référentiel transmis aux établissements le 27 octobre 2020, ce qui peut expliquer le retard pris dans l'élaboration du rapport.

Le plan d'actions de l'ENS a été approuvé en comité technique le 16 avril 2021. Il comporte quatre axes obligatoires, définis par le ministère :

- la réduction des écarts de rémunération ;
- l'égal accès aux corps et grades d'emploi ;
- l'articulation entre les temps de vie ;
- la lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles.

L'École a choisi d'ajouter un cinquième axe intitulé « politique de gouvernance de l'égalité femmes-hommes à l'ENS », révélateur de l'importance du sujet pour l'établissement et de son engagement politique dans la lutte contre les inégalités.

Conçu pour trois ans, le plan fait l'objet d'un portage politique fort. L'état d'avancement de son application est présenté tous les ans en comité technique. Son exécution doit être soumise pour avis au conseil d'administration, et sa mise en œuvre à l'évaluation du HCERES.

En termes de méthodologie, des groupes de travail ont été créés selon les différentes thématiques de façon à être représentatifs de la population de l'ENS et de la parité syndicale. Ont donc été sollicités les enseignants-chercheurs et des personnels BIATSS, autant de femmes que d'hommes, même si la composition s'est avérée, *in fine*, un peu moins paritaire qu'espéré. Chaque organisation syndicale a été consultée afin d'être représentée et Mme Anne-Françoise Benhamou, référente égalité, s'est investie dans les travaux.

Le premier groupe de travail, présidé par Marc Mézard, a trait aux écarts de rémunération et à l'accès aux corps et aux grades. Le second, présidé par Anne Christophe, est relatif à l'articulation des temps de vie et à la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et le harcèlement. Chaque groupe de travail a tenu deux réunions espacées d'un mois, ce qui a permis au service des

ressources humaines de collecter des données complémentaires afin d'effectuer des analyses plus approfondies, en fonction des questions posées.

Pour élaborer le plan et fournir les informations nécessaires à la réflexion des groupes de travail, les données du bilan social 2019 ont été utilisées. Les plus pertinentes sont disponibles à la fin du document transmis. Ces données seront mises à jour régulièrement. Elles ont été complétées par des informations provenant du ministère, permettant de disposer d'une meilleure vision du positionnement de l'ENS au sein de l'ESR. À ce sujet, les comparaisons avec les autres établissements ont été peu probantes, peu de données générées étant disponibles.

Les populations concernées par le plan sont les agents titulaires et contractuels payés par l'ENS, hors vacataires, élèves et apprentis. Il est à noter que l'axe relatif à la lutte contre les discriminations, les violences sexuelles et sexistes et le harcèlement fait exception à cette règle. Les actions qui en relèvent sont beaucoup plus larges.

33 actions sont proposées dans ce plan. Le choix a été fait de retenir des actions concrètement réalisables dans les trois années à venir et ayant une portée mesurable, avec des indicateurs propres. Chacune d'elles a été validée par les groupes de travail. La rédaction finale du plan a été approuvée par la direction. Le comité d'éthique s'est prononcé en avril.

La présente version a été approuvée en CT et adressée au ministère, à la demande de ce dernier, sans attendre l'avis du conseil d'administration. La version approuvée par cette instance sera à nouveau transmise au ministère.

Pour conclure, Laurent BEAUCHET remercie les personnes qui se sont impliquées dans les groupes de travail, ainsi que ses collaboratrices qui ont réalisé un travail considérable pour produire des données essentielles à la réflexion, et ce dans un temps extrêmement court.

Nicolas CHÉRON remercie Laurent Beauchet pour la présentation de ce plan, qu'il approuvera. Par ailleurs, il se demande à quel point il est légal, en particulier par rapport à l'égalité face aux concours, de contacter des femmes pour les encourager à rejoindre un département, en application de l'action 1 : « Augmenter le nombre de candidatures féminines dans les recrutements enseignants-chercheurs, en développant les *search committees* tout particulièrement dans les disciplines scientifiques ».

S'agissant de l'axe sur l'articulation entre les temps de vie, il est indiqué dans l'introduction qu'il faut « *faire en sorte que les hommes s'impliquent plus dans la sphère privée* », mais dans la suite du texte, peu d'actions vont en ce sens. Pourtant, plusieurs propositions formulées pourraient s'appliquer aux hommes, comme la réduction du service d'enseignement suite à la naissance d'un enfant ou l'augmentation de la durée du congé de paternité. Certes, celui-ci est passé de 11 à 25 jours depuis le 1^{er} juillet, mais il serait judicieux d'aller encore plus loin.

À propos de la lutte contre les discriminations, les violences sexuelles et sexistes et le harcèlement, il est prévu pour les nouveaux étudiants une information à la rentrée. Nicolas CHÉRON espère qu'elle ne sera pas noyée dans une semaine marathon, où énormément d'éléments sont apportés, et sera programmée plus tard, lorsque les étudiants seront plus susceptibles de percevoir son importance.

D'autre part, Nicolas CHÉRON fait part des commentaires de Frédérique Fleck sur les écarts de rémunération, dont elle estime que l'un des obstacles est sans doute le manque de temps pour postuler aux différentes promotions. Des actions pourraient être préconisées pour y remédier, telles que des heures pour décharge supplémentaires ou une aide spécifique pour remplir des appels à projets. Pour ce qui concerne l'articulation des temps de vie, elle souligne également la possibilité d'un congé de paternité plus long et indique que l'allègement lors du retour de congé de maternité est le bienvenu. Toutefois, elle signale plusieurs problèmes, au moins pour les enseignantes-

chercheuses, car il n'est pas proposé d'allègement avant le congé de maternité, comme le droit de quitter le travail plus tôt le soir, qui devrait être transformé en nombre d'heures de cours allégé, éventuellement. Il semblerait qu'une telle mesure soit mise en place dans d'autres universités, contrairement à l'ENS.

Enfin, Frédérique Fleck propose qu'un congé de maternité puisse correspondre systématiquement à un support de poste en remplacement, comme un demi-ATER. Sans cela, la charge du congé se porte en grande partie sur les collègues, ce qui peut engendrer des tensions pour la femme enceinte et créer une pression l'amenant à partir en congé le plus tard possible.

Laurent BEAUCHET précise que l'allègement d'horaires est un dispositif réglementaire qui existe déjà. Il n'y a pas de difficulté à le mettre en place, mais cela doit être fait en lien avec le médecin du travail.

Marc MÉZARD ne pense pas que le dispositif proposé du *search committee* pose problème, s'agissant d'avertir et d'informer des candidates potentielles, dans la période précédant le concours de six mois, voire un an, sur les opportunités sur telles ou telles thématiques qui vont s'ouvrir dans tel ou tel département. Il n'y a rien d'illégal dans cette pratique, qui est au contraire très positive.

Anne CHRISTOPHE indique, concernant les supports de postes en remplacement, que l'interrogation posée s'applique aux enseignants-chercheurs et aux BIATSS. Il conviendra d'y réfléchir, car cela pose toujours une question de budget et ensuite de recrutement et de formation. Cela implique un certain nombre de difficultés, mais elle entend tout à fait la demande.

Laurent BEAUCHET signale qu'il est prévu dans la LOB une enveloppe budgétaire permettant de remplacer des personnes en congé de maternité. Ces situations sont anticipées et l'établissement espère pouvoir faire face à ce genre de difficulté. Par ailleurs, il a compris que cela peut engendrer quelques tensions pour les personnes concernées. La réflexion est bien avancée sur ce sujet.

Marc MÉZARD considérera les autres points soulevés comme des suggestions. Il faut souligner que le plan a été élaboré dans un temps très contraint. L'établissement s'engage dans une démarche qui sera reconduite chaque année et fera l'objet d'une présentation pour bilan au conseil d'administration. Chacun aura tout loisir de l'enrichir et il le sera nécessairement car on ne peut prétendre obtenir un plan parfait dès le premier vote.

Annonciade BAZOT avance, avec Clotilde Heinrich, deux suggestions sur l'égal accès aux corps et aux grades. Au regard des écarts très importants dans les recrutements, notamment des enseignants-chercheurs et des doctorants, les actions proposées ne sont pas vraiment à la hauteur de la situation. Elle suggère de réfléchir à l'introduction de quotas de femmes pour accélérer le processus, ce qui aurait un véritable effet. S'agissant de l'objectif 5 sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la question de la communication reste assez floue dans le plan. Elle propose donc qu'elle soit menée non seulement sur le sujet de la prévention, à destination des femmes et de toutes les personnes qui vivent des agressions sexuelles et sexistes, mais aussi sur les sanctions prévues pour celles qui les commettent.

Annonciade BAZOT souhaiterait vraiment que ce plan soit précisé très rapidement et que des mesures réelles soient proposées, au vu de l'urgence des enjeux liés à ces questions, comme on a pu le constater récemment.

Marc MÉZARD précise que les groupes de travail ont mené des discussions sur de nombreux sujets, y compris sur les concours dédiés, et en particulier sur celui des femmes en sciences. Le conseil d'administration a débattu le matin même des recrutements aux concours d'entrée, mais le déséquilibre de la place des femmes en tant qu'enseignantes-chercheuses dans les disciplines scientifiques est aussi criant. À sa connaissance, l'établissement d'un concours dédié ou de quotas est impossible aujourd'hui pour des raisons légales, d'où l'idée de travailler en amont à travers les

search committees et cette action de sensibilisation des comités de sélection. Celle-ci a été menée cette année à l'École et a été très bien perçue.

Anne CHRISTOPHE ajoute qu'il n'est pas possible d'établir des quotas pour les concours. En revanche, d'autres actions peuvent être mises en place. Ainsi, le département de physique, l'un des plus sous-dotés en femmes, a décidé cette année d'offrir à une femme une bourse de thèse, qu'il a créé lui-même dans le cadre de son Labex. En sortant du concours formel, il est toujours possible de mener d'autres types de mesures et de prévoir des leviers en amont.

Par ailleurs, les expériences à l'étranger ont été examinées. Ainsi, l'Allemagne était très en retard par rapport à la France il y a 25 ans et il n'y avait pas, chez les femmes, cette habitude de travailler. Les Allemands ont mis en place un dispositif de post-doctorats surdimensionnés de quatre ans, réservés aux femmes et très bien financés. Cet énorme « boost » pour leur carrière permet de rattraper les handicaps additionnés depuis la maternelle et contribue ensuite à les faire recruter à l'université.

S'agissant de la suggestion d'une meilleure communication sur les sanctions suites aux violences sexuelles et sexistes, Anne CHRISTOPHE fait remarquer que cette question n'a pas été soulevée lors du groupe de travail. Toutefois, elle peut être envisagée s'il est considéré qu'une telle action fonctionnerait bien. Il faut souligner à cet égard que l'établissement agit très vite et très fort en entendant parler de ce type de délits, sur lesquels la communauté de l'École est très sensibilisée.

Marc MÉZARD souligne qu'il s'agit là de sanctions pénales.

Laurent BEAUCHET convient qu'il est possible de communiquer davantage et rapidement sur les sanctions, qui sont d'ordre pénal, en ce qui concerne les harcèlements.

François HARTOG soumet au vote le plan relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le plan relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Nombre de votants : 20

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

IX. Points d'information

1. Situation sanitaire

Marc MÉZARD souhaite partager avec le conseil d'administration quelques données sur la situation depuis le mois de janvier, concernant notamment le nombre de personnes testées positives et le nombre de celles identifiées comme cas contacts. De manière assez peu surprenante, les courbes de l'ENS suivent à peu près les courbes nationales, avec un mois de juin extrêmement faible, où n'ont été recensés qu'un cas positif et un cas contact. Il convient tout de même de porter à la connaissance des administrateurs que lors de l'événement appelé week-end de désintégration, un étudiant a été testé positif, puis négatif, et à nouveau positif. L'ARS est en train d'assurer le suivi des cas contacts, qui en l'occurrence pourraient être nombreux. Il s'agissait d'une fête étudiante où tous devaient présenter un test négatif pour entrer.

Marc MÉZARD rappelle que pour l'instant, l'ENS se projette sur une rentrée en présence et avec un Covid maîtrisé. Cependant, nul ne sait vraiment ce qu'il en sera. Il encourage extrêmement fortement toute la population de l'École à se faire vacciner dès maintenant, pour que le maximum

de personnes le soit à la rentrée, afin d'envisager celle-ci de manière sereine, y compris dans le cas éventuel d'un rebond d'un variant, Delta ou autre. Il ne peut aller au-delà d'une incitation forte mais elle est importante et il engage tous les administrateurs à la relayer.

En ce qui concerne le protocole de la rentrée, tout est prévu en présence mais l'établissement garde une certaine expérience. S'il s'avère nécessaire de basculer dans des plans B ou C, il saura le faire. Marc MÉZARD a donné pour consigne d'avoir toujours en tête l'une des leçons tirées de ces épisodes de COVID, à savoir que le temps en face-à-face et en interaction entre les enseignants et les étudiants et entre les étudiants eux-mêmes, est devenu précieux. Parmi les acquis de ces deux dernières années, qui seront conservés pour la rentrée, figure la réalisation en ligne d'une bonne partie des démarches administratives, de telle sorte que le temps en présence soit utilisé au mieux

Wessim JOUINI note que des dispositifs ont été mis en place pendant la crise COVID, notamment des cours en demi-jauge. Ils ont nui à la diversité pédagogique. En effet, les étudiants et élèves n'avaient pas la possibilité d'accéder à tous les cours qu'ils souhaitaient suivre, en raison d'une sélection eu égard à la capacité des salles. Par ailleurs, chaque département ayant son site, il a été assez difficile de comprendre, notamment pour les conscrits, où il fallait s'inscrire pour tel ou tel cours.

Aussi, Wessim JOUINI s'enquiert d'un éventuel retour à la normale sur le point de principe lié à la liberté du choix des cours et sur le point technique concernant les sites où s'inscrire.

Marc MÉZARD remarque qu'il s'agit exactement du schéma qu'il décrivait à l'instant. L'hypothèse de départ est celle d'un retour à la normale. Suivant l'évolution pendant l'été, il sera peut-être nécessaire de basculer vers l'inscription et de prévoir l'instauration de demi-jauges.

Wessim JOUINI se dit inquiet quant à la diffusion de cette information au niveau de chaque cours et chaque département, car certains prennent quelques initiatives. Il voudrait être sûr que la décision de la direction infuse bien partout.

Marc MÉZARD souligne que l'idée est que les étudiants et élèves s'inscrivent, ce qui permet de basculer très facilement vers un autre dispositif s'il n'est pas possible d'accueillir tout le monde dans les cours, comme souhaité. Il pense possible un fonctionnement normal comme en 2019, mais averti par l'expérience, prudent et vigilant sur les courbes et les statistiques, il invite à prendre des précautions. Et tant mieux s'il est possible de ne pas utiliser les inscriptions, en prévision d'une demi-capacité des salles.

2. Comité de recherche du futur directeur de l'ENS

François HARTOG aborde une question qu'il faut malheureusement envisager, le mandat du directeur s'achevant au printemps prochain. À cet effet, il est créé un comité de recherche. La difficulté de trouver une personne est grande, car il n'est pas aisé d'occuper ce poste. De plus, son choix n'est pas à la main de l'École. Elle est choisie par une commission de sélection réunie par le ministère et qui comporte des personnalités de haut rang, telles que les secrétaires perpétuels des académies ou des professeurs au Collège.

Cette commission auditionne un certain nombre de candidats et candidates, et à l'issue de cette réunion, propose au ministre un choix, que celui-ci entérine ou pas. La personne retenue par le ou la ministre est ensuite proposée à la nomination en conseil des ministres et est nommée par le président de la République. Il s'agit donc d'une affaire d'État, qui mobilise de nombreux acteurs, dans un parcours hiérarchique considérable.

Cette façon de procéder, certes très prestigieuse, n'est pas nécessairement la plus satisfaisante pour ce qui concerne la personne qui va effectivement diriger cet établissement. La direction de l'École a souhaité jouer un rôle limité, en créant un comité de recherche. Il ne s'agit pas d'un *search*

committee, en ce sens qu'il n'a pas de pouvoir. Toutefois, idéalement, il devrait permettre de susciter des candidatures et de rencontrer les personnes qui manifesteraient l'intention d'être candidates. En effet, il a été annoncé que le poste serait publié à l'automne, comme indiqué sur le site de l'École et communiqué auprès de différentes listes de diffusion par divers intermédiaires. Cette information est donc connue, au moins du milieu académique.

François HARTOG pense que la création de ce comité est une bonne chose. Il faudrait pouvoir aller plus loin mais ce n'est pas directement à la main de l'École. Cependant, ce mouvement que Marc Mézard a souhaité engager, à très juste titre, est positif. À ce jour, le comité comprend notamment Daphné Bavelier, professeur à Lausanne, membre du conseil scientifique de l'ENS, Françoise Combe, professeur au Collège de France, ancienne membre du conseil d'administration, deux directeurs de département de l'École, Pierre Paoletti pour les sciences et Dimitri El Mur du département de philosophie, Marianne Laigneau, présidente de l'association A-Ulm et membre du conseil d'administration, et François Hartog qui préside le comité.

Il est souhaitable que le comité puisse, avant la réunion de la commission de sélection, faire savoir au ministère que deux, trois ou quatre personnes ayant manifesté un intérêt pour la direction de l'École, ont pu s'entretenir avec les membres du comité de recherche. Il s'agit d'une façon de rendre un peu plus ouvert le choix du directeur de l'École.

Jean-Marie GUÉHENNO demande s'il pourrait être utile, ou s'il serait plutôt contre-productif, que ce conseil d'administration émette le vœu que les propositions du comité en question soient prises en compte par la commission de sélection.

François HARTOG précise que le conseil d'administration participe à la commission de sélection, ce qui est un moyen, certes limité, de faire passer un message.

Marc MÉZARD explique que la commission de sélection du ministère est inscrite dans les statuts de l'École et sa composition y est largement documentée. En revanche, le comité de recherche proposé est une nouveauté que l'ENS a inscrite dans son règlement intérieur. Il ne se situe pas tout à fait au même niveau d'influence que la commission mais le lien est fait par le président du conseil d'administration, qui le préside et siège dans la commission de sélection. De ce point de vue, il a une place de choix pour transmettre des messages et souligner que le comité de recherche a pu réfléchir sur les candidatures. Marc MÉZARD ne pense pas que le conseil d'administration puisse interférer dans les prérogatives de la commission de sélection du ministère.

Guillemette PRÉVERAUD de VAUMAS a bien compris que ce comité n'a pas de pouvoir décisionnel. Elle souhaite savoir s'il retiendra certains critères pour le choix des profils qu'il pourrait proposer ou des personnes qu'il pourrait contacter. Elle pense notamment au principe d'une alternance entre profil scientifique et profil littéraire ou entre directeur et directrice. Par ailleurs, Guillemette PRÉVERAUD de VAUMAS se demande si, en cas d'alternance entre profils scientifique et littéraire, la discipline à laquelle appartient le candidat serait prise en compte.

François HARTOG signale que les annonces de ce poste contiennent un lien permettant d'accéder à quelques éléments définissant le profil. Toute personne intéressée par une éventuelle candidature peut donc prendre connaissance du cadre donné. Cependant, tout reste ouvert et l'idée d'une alternance n'existe pas. Le fait que le directeur précédent est un scientifique n'oblige pas à choisir un littéraire et inversement. Tout est fonction des candidatures. La dimension qui prime est que la personne est d'abord un chercheur ou une chercheuse reconnue.

Nicolas CHÉRON a bien compris qu'il ne serait que spectateur de ce qui va se passer. Cependant, il voudrait savoir à quel point il doit s'inquiéter, durant neuf mois, du poids politique dont sera chargée cette nomination. La LPR a un peu divisé la communauté de l'École récemment et il se demande s'il est possible que la future nomination soit complètement en accord avec l'avis du ministère, donc

potentiellement clivante, ou au contraire absolument pas politique mais décidée sur une base scientifique, au mérite.

François HARTOG doute que la nomination du directeur ou de la directrice de l'École soit un choix directement politique. Cela n'a jamais été le cas, à sa connaissance, sauf peut-être quand Carcopino a été nommé mais ce n'était pas tout à fait hier. Par ailleurs, cette commission de sélection est constituée de personnalités de type académicien. L'étiquette politique n'est pas la dimension qui risque d'être privilégiée et François HARTOG ne pense pas que ce soit l'attitude du côté du ministère, d'autant moins que tout se déroulera à l'approche de l'élection présidentielle. Il estime que la dimension scientifique ne devrait pas avoir de difficulté à se faire reconnaître.

Jean-Yves MÉRINDOL remarque qu'à certaines périodes, des craintes se sont fait jour sur d'éventuelles influences politiques sur les nominations de directeurs d'ENS. Le dernier moment sensible s'est déroulé en 1980, où un directeur adjoint avait été nommé par une ministre contre l'avis des scientifiques. Le Premier ministre de l'époque, à savoir Raymond Barre, avait suspendu cette nomination, de sorte que les suivantes sont revenues dans un cadre scientifique. Au-delà de l'exemple de Carcopino, qui est très particulier, il n'en existe pas d'autres plus récents.

La réelle difficulté dans les temps qui viennent tient à la maîtrise du calendrier, qui est également à la main du ministère, tout comme la procédure. Il s'agit là d'un enjeu important, qui n'est pas maîtrisable par le conseil d'administration, par définition. À cet égard, Jean-Yves MÉRINDOL rappelle à la direction, qui le sait déjà, qu'elle aura besoin de force de conviction. Le risque politique, s'il existe, tient plutôt à un éventuel retard dans le calendrier, de sorte que l'École verrait pendant quelque temps un administrateur provisoire à sa tête. C'est une raison de plus pour ne pas manquer les premières marches.

François HARTOG en convient. C'est bien la raison pour laquelle le directeur a souhaité que ce processus soit engagé le plus tôt possible. Le poste devrait être publié au mois de septembre pour permettre à la commission de sélection de se réunir au mois de novembre. Il ignore s'il faudra faire le siège du ministère dès le 1^{er} septembre mais il pense que la direction de l'École s'y emploiera avec ardeur. Il est d'autant plus impératif de commencer tôt, et de terminer tôt, que le pays entrera dans les phases de l'élection présidentielle. La nomination devant intervenir en conseil des ministres et devant être effectuée par le président de la République, François HARTOG suppose qu'au mois d'avril, ce dernier aura d'autres sujets de préoccupation.

Wessim JOUINI fait référence à la nomination récente à l'ENM d'une avocate, qui n'était pas magistrate, et demande ce qui empêcherait, en théorie, que la décision finale désigne pour l'ENS une personne non enseignant-chercheur.

Marc MÉZARD précise que les statuts prévoient que le directeur doit être un enseignant-chercheur de rang A ou assimilé, soit un professeur ou un directeur de recherche d'un établissement d'enseignement supérieur en France. Il estime d'ailleurs qu'il s'agit d'une faiblesse des statuts, qui ne laissent pas la porte ouverte au recrutement d'une personne qui serait professeur à l'étranger, par exemple. L'École pourrait réfléchir à cet aspect, à l'occasion d'une révision de statuts.

François HARTOG doute que le débat du conseil d'administration puisse aller beaucoup plus loin sur ce point. Toutefois, il était souhaitable que l'instance soit informée de cette procédure et de l'état de la question aujourd'hui.

3. Appels à projets portés dans le cadre de PSL

Anne CHRISTOPHE se propose de présenter l'appel à projets du PIA « Excellence », lancé en février ou mars, avec une réponse fixée à fin mai. PSL a fait le choix d'un projet centré sur les étudiants et s'attaquant aux grandes transitions. Les axes retenus concernent la diversité, la transition énergétique et le climat et la santé, où l'ENS avait potentiellement des éléments à exprimer

en recherche. Les actions proposées incluent notamment, s'agissant de la diversité, l'aide aux étudiants pour leur logement. En effet, l'université vit dans un campus urbain, en plein cœur de Paris, et se loger n'est pas aisé. Un plan consiste à acquérir des résidences étudiantes, avec différents systèmes de partenariats public/privé, avec des bailleurs, ou public/public, avec le CROUS.

Par ailleurs, le *Welcome Desk* de PSL, qui accueille les étudiants étrangers, fonctionne très bien et l'idée est de créer un hall *Welcome Desk*, qui s'adresse non seulement aux étudiants étrangers mais également aux étudiants français, qui connaissent peut-être un peu moins l'École et rencontrent davantage de difficultés à rentrer dans le système.

Il est également prévu un schéma intitulé « *key to success* ». PSL gère des cordées de la réussite avec les lycées et l'idée de ce projet consiste à créer une cordée intra-PSL, qui serait un système de mentorat et tutorat pour les étudiants avancés à destination des étudiants moins avancés, pour les aider à réussir leurs études.

Pour ce qui est de la transition énergétique, il est prévu un volet visant à rendre les campus plus verts et moins carbonés, en créant un « *office of sustainability* », qui essaiera d'améliorer globalement l'empreinte énergétique des sites de PSL.

Il est également proposé des actions de formation et de recherche. Côté formation, l'idée est de s'inspirer des établissements de PSL qui ont déjà une bonne expérience, en l'occurrence Les Mines. Une grande consultation étudiante lancée au sein de PSL a fait ressortir que 80 % des répondants étaient sensibles à l'importance de l'environnement. A la question de savoir si les étudiants estiment être suffisamment formés et informés, la plupart d'entre eux répondent négativement, sauf ceux des Mines. Il faudrait donc s'inspirer de ces pratiques. L'idée est de mener des actions basées sur l'enseignement sur projet, en utilisant le modèle du CERES, qui fonctionne très bien. Cette démarche est très engageante pour les étudiants et sera généralisée à d'autres établissements, en créant des semaines intensives, des hackathons, etc. Il est également prévu un budget pour des missions doctorales d'enseignement, liées à ces domaines, pour des professeurs attachés.

Côté recherche, l'idée n'est pas de transformer toute la recherche PSL mais de créer un plus pour favoriser une recherche que l'on peut appeler *impact focused*. Il s'agit de sensibiliser les chercheurs afin qu'ils identifient, dans leur pratique, une action qui aurait un impact sur l'environnement ou la société. L'objectif est de financer des projets d'amorçage, s'adressant à l'une des transitions, à l'interface entre humanités et sciences, l'une des forces de PSL. L'université a donc les moyens de réunir les sciences dures et les SHS.

Ainsi, si l'un des projets émergents a bien fonctionné, est mené conjointement par deux équipes en sciences humaines et sociales et en sciences dures, semble intéressant et présente beaucoup de potentiel, il est envisagé de créer une véritable interdisciplinarité, en finançant deux contrats doctoraux, l'un côté SHS et l'autre côté sciences dures, pour qu'ils travaillent ensemble et avec leurs encadrants sur un même sujet. Il est également prévu de lancer un programme doctoral sur les politiques publiques, en les abordant sous tous les aspects.

Tous ces projets sont lancés pour 10 ans, comme habituellement.

Guillemette PRÉVERAUD de VAUMAS s'enquiert d'éventuelles perspectives plus concrètes concernant le partenariat avec le CROUS ou le partenariat public/privé sur le volet logement.

Anne CHRISTOPHE confirme que des partenariats sont déjà signés avec le CROUS pour certains projets, notamment à Saint-Jacques et Mazarine. Il s'agirait de créer, outre des chambres, des espaces d'animation pour les activités étudiantes afin de contribuer à construire la communauté PSL.

Guillemette PRÉVERAUD de VAUMAS demande s'ils seront ouverts aux élèves et étudiants de l'ENS.

Anne CHRISTOPHE le confirme. Par ailleurs, elle se propose de présenter les programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR), nouveau dispositif qui constitue la suite des programmes prioritaires de recherche (PPR). Ces programmes thématiques sont dotés d'un budget entre 30 M€ et 80 M€ et pilotés par un organisme de recherche mais avec un certain nombre de copilotes, porteurs scientifiques. Ils prévoient de nombreuses actions sur une thématique donnée. Elles peuvent prendre la forme d'appels d'offres gérés par l'ANR, et rédigés par les porteurs scientifiques, ou de chaires de recherche.

L'ENS participe à un certain nombre de ces programmes, à des degrés divers, notamment à celui intitulé « Comportement, décision, intelligence : de l'individuel au collectif », dans lequel elle est très impliquée. L'un des porteurs, Hugo Mercier, travaille au département des études cognitives, les autres étant un économiste de Rennes et une psycholinguiste de Grenoble.

Un autre programme est co-porté par Hugues Roest Crolluis, du département de biologie, et s'intitule « Atlasea : atlas des génomes marins des données massives à l'innovation ». L'idée est de séquencer le génome de 6 000 organismes marins vivant sur le littoral français, en vue d'en avoir une meilleure connaissance, de mieux les tracer, et potentiellement, d'utiliser pour la thérapeutique et l'innovation un certain nombre de molécules fabriquées par ces organismes.

L'École est un peu moins impliquée dans d'autres programmes :

- « Fer-carbone : le carbone dans les écosystèmes continentaux, leviers et trajectoires », dont l'un des co-porteurs issu de l'ENS est Pierre Barret ;
- « One Water : eau bien commun » avec la participation de Florence Habets, du département de géosciences ;
- « Diadème » : dispositif intégré pour l'accélération du déploiement des matériaux émergents, avec la participation de Christian Serre, du département de chimie.

Frédéric WORMS précise qu'il s'agit ici des programmes dans lesquels PSL est impliqué. Dans ce cadre, l'ENS travaille notamment avec Rémi Carminati, vice-président recherche de l'université. Il faut noter que le PEPR « Évaluation des politiques publiques » se monte extrêmement rapidement et dans une concertation menée par le CNRS et l'INSHS de manière sérieuse mais sans que tous les acteurs présents par exemple à PSL, à l'ENS et à Dauphine soient toujours totalement associés. L'École essaie de construire une participation cohérente, dans un programme d'ensemble cohérent sur ces sujets qu'il faut faire émerger au niveau national mais aussi européen, avec de fortes dotations. En effet, ce PEPR a demandé 50 M€ de financement.

L'intitulé de ce PEPR est un peu trompeur, car il semble renvoyer surtout aux disciplines économiques. Or il est beaucoup plus interdisciplinaire. Le projet est constitué de trois porteurs scientifiques, d'un comité scientifique et d'un comité institutionnel. Sa rédaction est déjà lancée, en vue d'un dépôt définitif le 24 juillet. Cette première disposition est complétée par un apport de premiers projets de l'université de Bordeaux. Il s'agit d'une configuration assez complexe, sur un sujet très important.

Deux directeurs de programme ont été nommés : un chercheur en sciences politiques de Paris II et un collègue de Dauphine, nommé au titre de l'institut d'informatique du CNRS. Une économiste représentera Dauphine, très proche des équipes de Jourdan, dans le conseil scientifique, et Frédéric Worms représentera PSL dans le conseil institutionnel.

Frédéric WORMS évoque un appel à projets complémentaire sur les chaires SHS, lancé par la région Ile-de-France et auquel PSL a répondu. La pandémie ou la transformation climatique sont au cœur des thématiques et ces chaires permettent de financer des projets, des post-doctorats, parfois même le salaire de leur porteur. PSL avait droit à quatre demandes, deux féminines et deux masculines, dans le cadre de chaires relevant du projet SHS et santé numérique. Elles concernent Dauphine, pour une chargée de recherche au CNRS, un post-doctorant, actuellement au Mines mais qui sera rattaché au projet porté par Emmanuel Didier au CMH, dans le cadre du Val-de-Grâce, une chercheuse de l'École d'économie de Paris, et un chercheur soutenu par le DEC. Sur les quatre chaires SHS déposées par PSL, trois se trouvent dans le périmètre de l'École et la quatrième très proche du projet de santé numérique. Il s'agit de développements très intéressants, où il faut noter le lien très fort entre Dauphine et l'ENS sur les sciences sociales.

X. Questions diverses

Marc MÉZARD indique qu'un jugement du tribunal administratif de Paris impose de rétablir dans ses droits un agent de l'École, qui avait fait une demande de reconnaissance de maladie professionnelle, que l'ENS n'avait pas approuvée. Au vu du jugement et du rapport d'expertise dont l'École dispose, et compte tenu de l'avis de la commission de réforme, elle va faire appel. Il faut souligner que celui-ci n'a pas d'effet suspensif. Ainsi, l'agent en question est rétabli dans ses droits, en attendant que cet appel soit examiné.

Jean-Louis HALPÉRIN signale que plusieurs élus ont souhaité informer le conseil d'administration de ce jugement du tribunal administratif de Paris du 17 mai, qui non seulement a annulé deux décisions de la direction, qui refusait l'imputabilité et la reconnaissance de cette maladie professionnelle, mais a aussi relevé assez lourdement que l'agent enseignant-chercheur n'avait pas été informé par l'École de ses recours prévus par la loi. Cette décision désavoue très gravement la politique suivie par l'ENS sur ce sujet, et pas seulement en ce qui concerne cet agent. Jean-Louis HALPÉRIN n'en fait pas une question personnelle, qui ne relève pas de la compétence du conseil d'administration.

Pour sa part, Jean-Louis HALPÉRIN regrette vivement, comme d'autres, que la direction de l'École normale supérieure fasse appel et ne s'incline pas devant cette décision très claire du tribunal administratif de Paris, sachant que plusieurs litiges sont en cours ou commencent à se développer, liés à des refus de reconnaissance d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Pour cette raison, Jean-Louis HALPÉRIN n'a pas voté le bilan social. Plusieurs élus sont d'avis que la direction doit changer sa politique sur ce point, sous peine de tensions sociales, qui existent déjà et pourraient se développer sur ce sujet.

Marc MÉZARD indique que Mme Bazot a posé trois questions diverses par mail, dont la première concerne la composition des commissions chargées de l'attribution des contrats doctoraux spécifiques normaliens. Il existe une commission en sciences et une commission en lettres et elles sont constituées, selon les cas, soit des directeurs de département, soit des directeurs des études, soit des directeurs des études adjoints. Il n'en fera pas l'énoncé ici, mais il existe une liste pour les Lettres et une liste pour les Sciences.

Les critères de sélection retenus sont également bien définis, avec notamment la qualité de l'étudiant candidat ou de l'étudiante candidate, ainsi que la qualité du projet et de l'encadrement. La localisation est aussi prise en compte, dans la mesure où 50 contrats doctoraux spécifiques de l'ENS doivent être en province, hors Ile-de-France. Un ou deux experts extérieurs sont toujours sollicités. Il a été attribué, cette année, 67 CDSN sur une centaine de candidatures en Sciences, 67 CDSN sur 85 candidatures en Lettres, et au moins deux CDSN interdisciplinaires. D'autres détails pourront être apportés à Mme Bazot, si elle le souhaite.

Répondant à la deuxième question de Mme Bazot sur le redoublement, Marc MÉZARD précise que les modalités en sont définies dans le règlement intérieur. L'autorisation de redoubler pour raison médicale peut être accordée par le directeur, la demande devant être formulée auprès du département de rattachement, qui la transmet au directeur des études de l'ENS compétent avec un avis motivé. En pratique, les dossiers sont transmis par les directions d'études de département et traités par la direction des études avec la direction de l'École. Les demandes à ce sujet sont au nombre de deux ou trois par an, en moyenne.

La dernière question posée par Mme Bazot concerne la réouverture de la salle Aron, qui a été fermée pendant la période Covid. Elle est dédiée à des activités collectives étudiantes, qu'il était impossible d'autoriser durant la crise. Du mobilier y a été stocké pendant un certain temps mais a été débarrassé. Son état est absolument lamentable, car elle a été entièrement taguée, peinturlurée, etc.

Marc MÉZARD a donc demandé que les utilisateurs de cette salle la repeignent. L'École pourra fournir le matériel. Lorsqu'elle aura été remise en état, elle pourra être rouverte. Mme Bazot ayant posé la question, il lui demande de désigner une équipe de volontaires et d'indiquer les dates auxquelles le matériel pourra être fourni pour que la salle soit repeinte. C'est une condition nécessaire à son ouverture.

Annonciade BAZOT souhaite savoir si les demandes de redoublement sont systématiquement acceptées, sur présentation d'un justificatif médical, et dans le cas contraire, quelle est la proportion des demandes acceptées ou refusées.

Marc MÉZARD explique que le sujet est toujours instruit au cas par cas, à partir des évaluations du département et des directions des études. De plus, la perspective que 6 mois ou un an complémentaire pourraient permettre de terminer un cycle d'études ou d'obtenir un diplôme est examinée.

Par ailleurs, Marc MÉZARD fait part de la discussion tenue vendredi dernier par le conseil scientifique sur trois nouveaux doctorats honoris causa décernés par l'École normale à des collègues étrangers. Le premier est attribué, en informatique, à Mme Shafi Goldwasser, spécialiste de cryptographie. Elle a reçu le Turing Award, l'équivalent du Prix Nobel pour ce qui est de l'informatique. Extrêmement connue, elle travaille en Israël et à Eastman. Elle dirige aussi un centre de recherche dans ce domaine à Berkeley et a un pied au MIT. Marc MÉZARD se réjouit qu'elle ait obtenu ce doctorat, proposé par le département d'informatique, et de pouvoir l'accueillir à l'ENS prochainement.

Le deuxième doctorat est décerné à Mme Dorothy Bishop, professeur de neuropsychologie du développement à Oxford. Elle est *fellow* de la Royal Society, de la British Academy, et ses travaux sont reconnus. Ses recherches portent sur le développement cognitif de l'enfant, plus particulièrement sur les troubles de la communication. Ce doctorat a été proposé par le département d'études cognitives.

Le troisième doctorat est attribué au professeur Dipesh Chakrabarty, professeur à Chicago et grande figure de l'histoire globale. Marc MÉZARD propose à François Hartog, qui connaît très bien ses travaux, de les présenter.

François HARTOG pense que nombre des membres du conseil d'administration connaissent Dipesh Chakrabarty ou ont entendu parler de son travail. Il est né à Calcutta et y a fait ses études. Il a d'abord suivi une formation scientifique, avant de s'orienter vers l'histoire. Il a participé, dans les premiers temps, à ce que l'on a appelé *Subaltern Studies*, reprise critique de l'histoire avec un certain marxisme. Puis il est parti en Australie, où il a développé ce qui l'a fait connaître mondialement, à savoir sa réflexion sur l'histoire occidentale, vue par une personne issue de ce monde des subalternes.

Dipesh Chakrabarty est connu pour avoir affirmé que l'Europe et l'Ouest étaient finis. Or, sa réflexion est beaucoup plus intéressante et consiste à expliquer dans quelle mesure nous avons pris conscience que ce qui a été le marxisme, l'histoire européenne, l'histoire occidentale, qui étaient pris comme allant de soi, posait au contraire des problèmes et n'allait pas de soi. Dès lors, il a commencé à réfléchir sur les présupposés de la pensée de Marx et en quoi ils posent problème pour rendre compte d'une réalité pour laquelle ils n'ont pas été pensés. Son livre a connu un grand retentissement et Dipesh Chakrabarty est devenu une figure des études postcoloniales.

Dipesh Chakrabarty est ensuite parti enseigner à Chicago et a commencé à réfléchir sur les problèmes du climat. Il y a plus de dix ans, il a publié un article sur ce que le climat fait à l'histoire. Il a engagé une réflexion au long cours sur cette thématique, qui a abouti à un livre publié cette année. Il mobilise une connaissance du dossier de l'anthropocène, du point de vue scientifique, mais inscrit ses apports en la matière dans une réflexion philosophique de plus large ampleur, européenne, continentale, allemande, qu'il connaît bien. Cela le conduit à la recherche d'une nouvelle anthropologie.

François HARTOG se réjouit que l'École accorde à Dipesh Chakrabarty ce doctorat honoris causa.

Nicolas CHÉRON s'enquiert du niveau de protection de l'ENS face aux cyberattaques, dont les médias se font l'écho régulièrement et dont sont victimes notamment de grandes entreprises ou des hôpitaux. Il s'interroge en particulier sur l'opportunité de réaliser un audit de ses systèmes d'information, car l'École est connue à l'international et peut être une victime potentielle.

Par ailleurs, Nicolas CHÉRON s'enquiert de l'efficacité de la protection des dispositifs de sauvegarde des systèmes informatiques, notamment en cas d'incendie. Il rappelle à cet égard qu'un incendie chez OVH en avril dernier a mis à mal une bonne partie des sites web français. Sans attendre de réponse à la présente séance, il souhaitait évoquer ces sujets aujourd'hui.

Marc MÉZARD propose de répondre en détail à ces questions lors d'une prochaine séance. Il tient simplement à indiquer, s'agissant du premier point, que les deux personnes responsables de la sécurité des systèmes d'information de l'ENS font un très bon travail. Par ailleurs, il n'existe pas de garantie totale. Comme on a pu l'observer, des sociétés dont c'est la spécialité se trouvent attaquées. L'École ne peut, en aucun cas, être sûre qu'elle ne sera pas victime d'une cyberattaque. De ce fait, les questions de sauvegarde, de récupération et de relance sont essentielles. Un bilan sera présenté au conseil d'administration sur ces points tout à fait intéressants.

L'ordre du jour étant épuisé, **François HARTOG** remercie tous les participants pour leur implication dans les débats et la volonté de reprendre le cours des réflexions, des discussions et des décisions que le conseil d'administration a prise et prendra.

Le prochain conseil d'administration se tiendra le 14 octobre 2021.

La séance est levée à 16 h 34.